

Béatrice Hibou

Tunisie : d'un réformisme à l'autre

Réformer, mot d'ordre quasi universel ! Dans le domaine de l'aide au développement notamment, la réforme est au cœur des interventions des bailleurs de fonds. Cet impératif est largement partagé par les pays récipiendaires, et cet accord est suffisamment rare pour qu'il soit relevé. Pour les uns comme pour les autres, la réforme, « c'est bien ». S'arrêter à cette convergence de principe n'est cependant suffisant ni pour fonder le bienfait de la réforme, ni pour justifier les interventions extérieures, encore moins pour analyser la situation d'un pays. Il faut s'interroger sur la compréhension de la réforme dans des contextes différents, sur la signification que prend le terme même de réforme à partir de trajectoires historiques particulières. La convergence sur le bienfait des réformes est-elle réelle et sur quoi repose-t-elle ? N'existe-t-il pas des malentendus sur ce que réformer veut dire et ces malentendus sont-ils nécessairement opératoires ? La « tradition réformiste » dont beaucoup de pays, notamment musulmans, se réclament est-elle favorable à la mise en œuvre actuelle de réformes ? A-t-elle quelque rapport avec les réformes préconisées de nos jours par les bailleurs de fonds ? Modèlent-elles effectivement les comportements, notamment économiques, d'une façon favorable à l'adaptation aux contraintes extérieures ?

Pour mener à bien cette réflexion, nous avons choisi de centrer notre analyse sur le réformisme en Tunisie¹. Il ne s'agit pas de proposer une énième étude du réformisme au 19^{ème} siècle et de ses avatars mais, à partir des nombreux travaux traitant de ce thème, de centrer notre recherche sur la mutation des significations concurrentes et successives des notions de réforme et de réformisme. A partir de l'analyse de la concaténation de compréhensions congruentes mais différentes de ces notions, nous avons essayé de comprendre comment une « tradition » est construite, comment elle devient un « mythe », comment elle rencontre une adhésion massive, au niveau national comme au niveau international, comment elle fonctionne comme facteur légitimant de l'exercice du pouvoir.

CHRONOLOGIE POLITIQUE DU REFORMISME EN TUNISIE

- 1839 : Tanzimat à Istanbul
- 1857 : Promulgation du Pacte fondamental
- 1861 : Promulgation de la Constitution
- 1864 : Suspension de la Constitution
- 1867 : Publication de l'*Essai sur les réformes nécessaires aux Etats musulmans* de Khayr ed-Din (en arabe et l'année suivante en français)
- 1873-1877 : gouvernement Khayr ed-Din
- 1875 : Création du Collège Sadiki
- 1881 : Traité du Bardo instaurant le Protectorat
- 1883 : Convention de la Marsa
- 1888 : Création du premier journal tunisien réformiste en langue arabe, *El Hadhira*
- 1896 : Création de la Khaldounia
- 1907 : Création du journal *Le Tunisien*, organe des « Jeunes Tunisiens »
- 1919 : Création du Parti tunisien
- 1920 : Publication de *La Tunisie martyre* et transformation du Parti tunisien en Parti libéral constitutionnel tunisien, ou Destour
- 1934 : Scission du Destour et réation du NéoDestour dirigé par Habib Bourguiba
- 1956 : Indépendance de la Tunisie
- 1987 : Coup d'Etat médical de Zine El Abidine Ben Ali
- 1988 : Signature par l'ensemble des partis politiques tunisiens du Pacte national

¹ Cette recherche s'inscrit dans la continuation de notre mémoire d'habilitation à diriger des recherches. Dans *Surveiller et réformer. Economie politique de la servitude volontaire en Tunisie* (Paris, Sciences Po, novembre 2005), nous avons mis en évidence l'usage actuel de la « tradition réformiste ». Dans ce travail, notre ambition est de comprendre le processus de construction du mythe réformiste ainsi que les procédures et les techniques qui ont permis l'élaboration progressive de cette « tradition ».

Réforme et réformisme aujourd'hui en Tunisie

La Tunisie est aujourd'hui considérée comme l'un des « bons élèves économiques » des bailleurs de fonds, l'un des pays les plus aptes, en Afrique et au Moyen-Orient, à adopter des réformes et à mener à bien des politiques publiques nécessaires à l'adaptation aux nouvelles contraintes extérieures.

Le bon élève réformateur de la communauté internationale

Les arguments et les logiques qui justifient l'attribution de ce label sont relativement simples : l'évolution des grands agrégats économiques, une bonne utilisation de l'aide, l'attrait du volontarisme politique et le pragmatisme. Extraite d'un document confidentiel rédigé par une administration économique européenne, la citation qui suit égrène, de façon presque exhaustive, les différents ingrédients qui entrent dans la recette du « bon élève » : « La Tunisie poursuit sa *croissance* à un rythme annuel proche de 5% depuis dix ans, tout en préservant la *cohérence de son tissu social* grâce à une *politique active* en matière de santé, d'éducation, de logement et de *modernisation* de la *société civile*. *La prudence et la rigueur* de sa politique économique lui permettent de maintenir ses *grands équilibres fondamentaux*. Incontestablement, ce pays continue à être le « bon élève » *de la région* sur le plan économique² ».

Même si les bailleurs de fonds peuvent discuter de la qualité et de la présentation des données économiques, les équilibres fondamentaux sont respectés et la stabilisation a eu lieu, ce qui est finalement le plus important pour eux. On apprécie son engagement sans réticence dans les « réformes » dont la réalité est jaugée à l'aune d'agrégats globaux : on souligne le nombre de barrières non tarifaires supprimées, l'importance de la baisse des droits de douane, la diminution quantitative de la part des entreprises publiques dans l'économie, le nombre de prix et de marges qui ne sont plus contrôlés, les progrès dans la convertibilité du dinar et dans la gestion des devises, le nombre de textes législatifs adoptés... La Tunisie est félicitée pour sa capacité à gérer le social, à mettre en œuvre une politique sociale digne de ce nom, y compris lorsque ce souci de stabilité entraîne momentanément des tensions avec certains bailleurs de fonds. La stabilité est au centre de l'évaluation positive qui est faite de la Tunisie.

² Document confidentiel, automne 1999 ; c'est nous qui soulignons.

Bien que relevant du registre politique, cette appréciation n'en constitue pas moins une des variables mobilisées dans la construction du modèle économique par ceux-là mêmes qui prétendent s'en tenir à des considérations strictement économiques et « développementales » et ne pas empiéter sur des engagements de nature politique : les agences de notation ou les institutions internationales apprécient la stabilité politique de la Tunisie parce que celle-ci contribue, selon eux, à la réussite des réformes et parce qu'elle est censée attirer promoteurs et opérateurs étrangers.

Sans que cela ne soit jamais expressément mentionné, le fait que l'Etat se donne à voir volontariste et efficace constitue un élément fondamental de l'appréciation positive portée sur la Tunisie. En apparence contradiction avec leur discours libéral, les bailleurs de fonds sont sensibles à la détermination affichée des autorités tunisiennes dans la mise en œuvre des réformes³. Aux yeux des partenaires étrangers, l'énergie déployée pour ce faire illustre la modernité du gouvernement tunisien, autre atout incontestable du pays. Le fait d'adopter le langage de l'ouverture, d'accepter les règles du jeu de la concurrence, de faire des projections et de mettre en œuvre des programmes pour mieux affronter l'inconnue du libre-échange... tout cela constitue autant d'éléments perçus comme les signes que la Tunisie n'est ni archaïque, ni passéiste. Les donateurs valorisent un pays « où il existe des politiques économiques⁴ » et une technocratie structurée et sensibilisée au vocabulaire et à la grammaire de la communauté internationale. En dépit de leur discours sur le retrait de l'Etat, les bailleurs de fonds sont sensibles à cette réconciliation entre réformes économiques libérales et interventionnisme étatique, qu'expliquent à la fois le pragmatisme des donateurs et le fonctionnement de leurs institutions⁵ : ce sont des bureaucraties lourdes qui mettent elles-mêmes en avant le rôle des politiques économiques, fussent-elles libérales, et qui ne peuvent traiter le plus souvent qu'avec des Etats. Le fait que les dirigeants tunisiens n'hésitent pas à refuser aides, expertises ou soutiens constitue, aux yeux de bailleurs plutôt habitués aux requêtes incessantes, une expression forte et valorisante du volontarisme politique⁶.

³ On le comprend clairement à l'occasion d'entretiens et de discussions informelles avec les bailleurs de fonds. Entretiens à Tunis, Paris, Bruxelles et Washington, entre 1997 et 2004.

⁴ Entretien avec un représentant d'une agence d'aide européenne, Tunis, janvier 1999.

⁵ J.Coussy, « Les politiques publiques dans la mondialisation : un retour ? », *Economie politique*, n°17, janvier-mars 2003, pp. 42-59.

⁶ Entretiens, Tunis, janvier 1999 et juillet 2000. Cela a été le cas à plusieurs reprises, à propos des privatisations, de la technologie de l'information et des communications, de la justice, de la fiscalité.

La réalité est assurément plus nuancée. Le concret des réformes est souvent moins conforme aux attentes des bailleurs de fonds qui ponctuellement, sur la réforme bancaire, sur la mise à niveau, sur les privatisations... n'hésitent pas à critiquer l'immobilisme des autorités tunisiennes et les faux-semblants des réformes. Il reste que les donateurs comme les marchés internationaux, les bailleurs multilatéraux et bilatéraux, les Etats-Unis comme l'Europe louent la capacité réformatrice des autorités tunisiennes et leur réceptivité face aux « réformes nécessaires ».

L'invocation de la « tradition réformatrice » par les autorités tunisiennes

Cela n'est pas démenti par les représentants du pouvoir tunisien. Le réformisme fait partie de l'identité tunisienne et caractérise son comportement dans le monde. A en croire la phraséologie officielle, le réformisme, c'est l'ouverture sur l'Occident sans reniement de la religion et de la culture musulmanes ; c'est la primauté des textes, des lois, de la Constitution ; c'est la priorité donnée à l'ordre et à la stabilité, à la modération et au juste milieu ; c'est l'expression d'un exercice rationnel du pouvoir ; c'est la modernité et l'intégrité. Les élites dirigeantes partagent une vision essentialiste et normative de la réforme et du réformisme. Modéré par nature, ce dernier est un processus de modernisation maîtrisée, soucieux de préserver les acquis du passé. Il est assimilation des apports de l'Occident dans le respect de l'Islam et de la souveraineté nationale. Il est progrès, avancées économiques et politiques, avantages sociaux ; il représente la sage voie de l'adaptation à la mondialisation ; il entend restaurer le prestige de l'Etat et le respect de l'Etat de droit. Il lutte contre la compromission, la corruption, le laxisme.

Selon cette même rhétorique, le réformisme actuel est l'héritier d'une longue tradition. Le « 7 Novembre⁷ » a inauguré un retour à l'histoire longue. Les références à Hannibal, à Ibn Khaldoun et surtout aux réformateurs du 19^{ème} siècle (mais à certains plus qu'à d'autres) sont immédiates et, depuis lors, permanentes. Le Pacte national de 1988, qui traduisait par la signature d'un texte commun, le consensus entre les différentes forces politiques tunisiennes, s'inspire explicitement de l'événement fondateur du réformisme tunisien, à savoir le Pacte fondamental de 1857⁸. Il mentionne Khayr ed-Din⁹ comme l'inspirateur des réformes que Ben

⁷ C'est ainsi que l'on nomme le coup d'Etat médical de Ben Ali à l'encontre de Bourguiba, le 7 novembre 1987.

⁸ Promulgué en 1857, il entendait redéfinir les relations entre les sujets et le Bey de Tunis, en instaurant notamment l'égalité des droits entre musulmans et non-musulmans.

Ali et ses partisans entendent mettre en œuvre. Cette référence obligée à l'histoire, notamment à celle du 19^{ème} siècle, suggère que ce sont moins les réformes (comprises par rapport à leur contenu) qui sont glorifiées que le réformisme, entendu comme une manière de voir et de comprendre, une manière d'être dans le monde. Les politiques économiques et sociales, les politiques publiques en général et plus largement encore les transformations de l'Etat et de ses relations avec la société sont conçues, mises en scène et mises en œuvre dans la plus pure des traditions réformistes, c'est-à-dire en mettant en avant leur modernité, leur capacité d'adaptation aux contraintes extérieures, principalement occidentales, leur modération et leur caractère juste et équilibré. Le réformisme apparaît comme une posture qui prend en compte la dimension pour ainsi dire identitaire d'une mise en œuvre récurrente des réformes ; il constitue la principale forme de la rémanence historique dans les rapports sociaux.

Aujourd'hui, l'Etat, les acteurs politiques et administratifs, ceux qui gouvernent et ceux qui voudraient gouverner ne peuvent se problématiser, ne peuvent problématiser leurs actions qu'en termes de réformisme. Lorsque nous avons testé cette hypothèse du réformisme comme mythe auprès d'interlocuteurs tunisiens, nous nous sommes heurtée à une incompréhension, un scepticisme, un désarroi même : « est ce que cela veut dire que, dans son application, tout réformisme est voué à l'échec ? » ; « je ne vois pas ce que vous voulez dire, est-ce que tout réformisme est alors condamné ? » ; « mais quelle est la solution, alors ? ». En Tunisie, le réformisme est décidément l'horizon absolu du politique. Il structure le consensus. Le réformisme est la seule modalité envisageable de l'exercice du pouvoir, la seule manière d'être incontestable d'un gouvernement.

Le réformisme, un paysage imaginaire commun

L'imaginaire politique tunisien se structure autour du réformisme dont le mythe est aujourd'hui partagé par tous les protagonistes de la vie politique, le gouvernement bien sûr mais aussi le RCD* et l'opposition légale, l'opposition non reconnue, et même les islamistes

⁹ Mamelouk d'origine circassienne, il est considéré comme le grand réformateur précolonial. Homme d'Etat, il fut notamment président de la Commission financière puis Premier ministre de 1873 à 1877. Il écrit également des essais qui eurent un grand retentissement de son vivant, et jusqu'à ce jour.

* RCD : Rassemblement Constitutionnel Démocratique, héritier direct du néo-Destour, parti quasiment unique, dirigé par le Président Ben Ali.

qui tous avaient, directement ou par « indépendants » interposés¹⁰, signé le Pacte national de 1988 qui s'y référait explicitement. Les islamistes, dont la base sociale potentielle est aujourd'hui encore probablement la plus large dans le champ politique tunisien, se définissent comme des réformistes. Ils soulignent leur attachement au « mouvement de la Renaissance et de la Réforme », l'*Ijtihad* et l'*Islah*. Ils rappellent la volonté modernisatrice récurrente dans l'histoire de l'islam¹¹. Ils font certes référence à Abdelaziz Thaalbi¹² plus qu'à Khayr ed-Din ou à Tahar Haddad¹³, mais ils vantent les mêmes mérites d'une modernisation par respect d'une certaine intégrité originelle et de l'identité arabo-musulmane¹⁴. L'islamisme politique tunisien partage en outre avec les autres mouvements politiques un certain élitisme et un nationalisme plus certain encore¹⁵. L'opposition laïque non reconnue est, elle aussi, profondément imprégnée du mythe réformateur, principalement parce qu'elle est issue de la même école bourguibienne. On retrouve chez elle l'obsession de la modération et du juste milieu¹⁶, la foi en l'homme providentiel (qui est bien souvent celui-là même qui parle), la croyance que la tradition réformiste constitue un atout et une base pour la démocratisation, ou encore des définitions similaires du « bon gouvernement » et donc du réformisme¹⁷. L'un des leaders actuels de l'opposition, Mohamed Charfi, définit par exemple le réformisme comme

¹⁰ N. Bhiri, membre du mouvement islamiste, a signé le Pacte, officiellement en son nom propre mais tous les acteurs de la vie politique tunisienne l'avaient interprété et compris comme expression de l'engagement tacite de *Nahdha*.

¹¹ A. Zghal, « Le retour du sacré et la nouvelle demande idéologique des jeunes scolarisés : le cas de la Tunisie » (pp.41-64) in C. Souriau (dir.), *Le Maghreb musulman en 1979*, Paris, Editions du CNRS, 1981 et « The new strategy of the Movement of the Islamic Way : manipulation or expression of political culture », (pp. 205-217) in I. W. Zartman (ed.), *Tunisia : Political Economy of Reform*, Boulder, Lynne Rienner, 1991 ; M. Talbi, *Plaidoyer pour un islam moderne*, Tunis, Cérès Edition, et Paris, Desclée de Brouwer, 1998. Voir aussi G. Krämer, « L'intégration des intégristes: une étude comparative de l'Égypte, la Jordanie et la Tunisie » (pp.277-312) in G. Salamé (dir.), *Démocratie sans démocrates*, Paris, Fayard, 1994 ; M. Camau et V. Geisser, *Le syndrome autoritaire. La politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.

¹² Réformateur musulman, cheikh, il fut l'un des leaders politiques les plus actifs sous la colonisation ; il fut le co-auteur de *La Tunisie-martyre* qui donna son programme au Destour. Il est l'un des pères du nationalisme tunisien. Il s'opposa à Bourguiba et au moment de la scission, resta fidèle à l'ancien Destour.

¹³ Sous le Protectorat, il fut l'un des leaders du Destour, proche de Thaalbi ; il se fit remarquer par ses positions avant-gardistes envers les femmes et le prolétariat.

¹⁴ Voir les interviews de Ghanouchi, par exemple son entretien « Déclarer l'échec de l'islamisme politique relève de la précipitation » (pp. 255-269) in O. Lamoum et B. Ravenel (dir.), *La Tunisie de Ben Ali. La société contre le régime*, Les Cahiers de Confluence, Paris, L'Harmattan, 2002. Pour une analyse sociologique des positions défendues par les islamistes tunisiens, voir E. Hermassi, « La société tunisienne au miroir islamiste », *Monde arabe, Maghreb-Machrek*, n°103, janvier-mars 1984, pp.39-56 et « The islamist movement and November 7 », (pp. 193-204) in W. I. Zartman (dir.), *Tunisia. The Political Economy of Reform*, op. cit.

¹⁵ A. Hermassi, « Le mouvement islamiste en Tunisie et Algérie... », art. cit. ; A. Zghal, « The new strategy of the Movement of the Islamic Way... », art. cit.

¹⁶ M. Camau, « Le discours politique de légitimité des élites tunisiennes », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome X, 1971, pp.26-68.

¹⁷ Voir par exemple le manifeste du 20 mars 2001 (écrit par M. Charfi et H. Redissi) : la présence de M. Charfi n'est pas étonnante puisqu'il est le rédacteur du Pacte national de 1988 et a été ministre sous Ben Ali de 1987 à 1994. En revanche, il est plus intéressant de noter que des figures d'une toute autre opposition, à l'instar de Ben Jaafar ou Marzouki (voir par exemple son livre *Le Mal arabe. Entre dictatures et intégrismes : la démocratie interdite*, Paris, L'Harmattan, 2004) partagent cette vision.

une pensée modernisatrice, mais une pensée qui se concrétise effectivement sur le terrain de l'action¹⁸ – définition qui est précisément celle que donnait en 1993 le Président Ben Ali pour qualifier le RCD de parti réformateur¹⁹.

On pourrait donc parler de la prégnance d'une sorte de *paideia* non institutionnalisée qui donne « un paysage imaginaire commun²⁰ » à toute l'élite tunisienne en lui fournissant la même culture politique et surtout un même langage. Ou, pour parler comme Pierre Bourdieu, on pourrait concevoir le réformisme comme « champ du pensable politiquement », se traduisant par des détournements de sens mais simultanément par le renforcement de schèmes de pensée et d'actions implicites de l'habitus de l'élite²¹. Les opposants, les transfuges, les dissidents renforcent involontairement le discours du « régime », même si tous ne peignent pas le « paysage imaginaire commun » des mêmes couleurs.

Acteurs étrangers et acteurs nationaux semblent donc partager cette foi en la réforme tunisienne. Ce consensus cache cependant des divergences dans la compréhension même de ce que la réforme et la tradition réformiste veulent dire ainsi que certaines différences dans le poids accordé à tel ou tel aspect de la réforme, telle ou telle dimension du réformisme, tel ou tel comportement. Les malentendus sont évidents, mais ils ont été rendus opératoires, du moins jusqu'à présent, par l'ambivalence même du mot. Notre thèse est que l'on ne peut comprendre aujourd'hui la problématique des réformes sans mener un travail historique et remonter, dans le cas de la Tunisie, à la période impériale puis coloniale. La réforme ne peut se comprendre sans référence d'abord au réformisme musulman, en tant que pratique et pensée politiques, qui a émergé au 19^{ème} siècle dans le monde ottoman, ensuite au réformisme républicain et colonial, enfin au réformisme nationaliste. Comprendre la signification des réformes contemporaines, celles inspirées par les bailleurs de fonds comme celles dictées par des impératifs nationaux, nécessite un retour tout à la fois sur ces « traditions », sur ces manières de penser et sur ces pratiques.

¹⁸ Intervention au colloque « Les processus de démocratisation au Maghreb », Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de Tunis, 12 mars 2005.

¹⁹ « Le RCD est le parti de l'action sur le terrain », discours du président Ben Ali au Congrès du RCD, le 30 juillet 1993.

²⁰ P. Brown, *Pouvoir et persuasion dans l'Antiquité tardive. Vers un empire chrétien*, Paris, Editions du Seuil, 1998, chapitre 2, citation p.65.

²¹ P. Bourdieu, *La Distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Les Editions de Minuit, 1979, pp.460-537.

Le réformisme entretient des relations complexes mais assurément non homothétiques avec les réformes mises en pratique. Comme toute pensée politique, la pensée réformiste est également le fruit de contingences, d'événements, de rapports de force concrets et de réalités sociales, mais elle ne se résume pas à leur mise en forme abstraite et théorique ; simultanément, elle influe sur les pratiques et par-là même modèle la signification des événements bien qu'aucune réforme n'ait jamais été l'exact reflet ni l'application fidèle d'une pensée politique, aussi pratique et concrète soit-elle. Pour mieux entrer dans la compréhension de la nébuleuse réformiste en Tunisie, il importe donc d'en mener une sociologie historique et de mettre en évidence la pluralité et les ambivalences d'un phénomène complexe et trop souvent simplifié sous la forme d'une alternative entre tradition et modernité²².

La nébuleuse réformiste au 19^{ème} siècle (1830-1881)

L'émergence du réformisme en Tunisie au 19^{ème} siècle est indissociable de la situation internationale, et plus particulièrement de l'hégémonie occidentale, des visées impériales des puissances européennes, des luttes d'influence que ces dernières menaient entre elles, de leurs influences culturelles et idéologiques. Pour l'Empire ottoman et le monde musulman, les défis qu'une telle situation provoquait ont débouché sur des réactions, empiriques ou idéelles, qui toutes ont pu être qualifiées, malgré leur diversité, de réformistes.

Une pensée politique extrêmement diverse

Certains réformateurs, que l'on a nommé les « modernistes », n'hésitaient pas à se référer explicitement à l'Occident et à comprendre de façon extrêmement souple la capacité d'*ijtihad*, c'est-à-dire l'effort d'interprétation personnelle. D'autres, les « traditionalistes » ou les « fondamentalistes », étaient avant tout préoccupés d'un retour à un islam originel. Mais les uns et les autres partageaient simultanément la volonté de renouveau et la nécessité de respecter les lois et valeurs de l'islam, autrement dit de promouvoir un avenir commun à

²² Ce qui m'amène à suivre les pas de Béchir Tlili lorsqu'il nous incite à ne pas prendre la société dans son ensemble mais à distinguer des groupes sociaux qui s'affrontent, à ne pas confondre non plus pensée, écrits et représentations d'une part, et de l'autre, œuvres concrètes, réalisations effectives et faits (B. Tlili, « Des paradoxes de la pensée réformiste tunisienne moderne et contemporaine (1830-1930) », *Africa* (Rome), vol. XXX n° 3, septembre 1975 reproduit dans B. Tlili, *Nationalismes, socialisme et syndicalisme dans le Maghreb des années 1919-1934*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1984, vol. 1, pp. 25-60) et ceux de Taoufik Bachrouch lorsqu'il nous propose de nous émanciper des jugements de valeur et de faire apparaître les fonctions sociales des discours réformistes (T. Bachrouch, « Le réformisme tunisien. Essai d'interprétation critique », *Cahiers de Tunisie*, n° 127-128, 1984, pp. 97-118).

travers un changement dans la continuité. En Tunisie, ces deux grands courants ont toujours existé même si la « tradition réformiste » actuellement mobilisée ne fait référence qu'aux « modernistes ». Il faut dire que ces derniers, contrairement aux « traditionalistes », laissèrent des écrits qui eurent un certain retentissement au moment de leur publication²³, ainsi que tout au long du 20^{ème} siècle, et particulièrement aujourd'hui. Cependant, le réformisme « moderniste » du 19^{ème} siècle était lui-même multiple et cette dénomination recouvre des positions très différentes, notamment dans le domaine des champs de possible envisageables dans la réinterprétation politique du champ religieux, et comprenant des positions qui pourraient être interprétées, à l'aune du modernisme des Lumières occidental, de réactionnaires ou conservatrices.

Le réformisme politique moderniste est en effet inséparable du réformisme islamique. Il s'entend principalement comme le droit de dire du nouveau au sein même du discours islamique, comme la possibilité d'avancer de nouvelles interprétations politiques, techniques et culturelles dans le cadre de l'islam, de défendre des valeurs « modernes » dans le respect des principes immuables de la culture musulmane. Le réformisme s'oppose à la tradition, pas à la religion ou à la révolution²⁴. Les réformistes du 19^{ème} siècle, qui avaient tous reçu une formation religieuse quand ils n'étaient pas eux-mêmes des « hommes de la loi et de la foi », invoquaient toujours l'autorité et les lois islamiques, notamment le principe selon lequel l'application de la loi religieuse doit être adaptée aux changements qui interviennent dans les conditions de vie des hommes²⁵. Il s'agissait pour eux de renouveler la société, la culture et la pensée arabo-islamique par la réactivation de l'acquis des ancêtres pieux, et pour certains d'entre eux, notamment à Istanbul et dans les provinces occidentales de l'Empire, de le faire par emprunt²⁶.

Pour les réformistes modernistes du 19^{ème} siècle, l'Occident était de fait la référence. Cela explique l'apparition d'une réflexion sur le système de pouvoir libéral et constitutionnel qui, selon ces auteurs, aurait été l'organisation politique à la base de l'hégémonie. Il était nécessaire pour eux de limiter le pouvoir du sultan-calife dans le respect des enseignements

²³ T. Bachrouh, « Le réformisme tunisien... », art. cit.

²⁴ C. Kurzman, « Introduction : the modernist islamic movement » (pp.3-27) in C. Kurzman (ed.), *Modernist Islam, 1840-1940. A Sourcebook*, Oxford, Oxford University Press, 2002 ; B. Tlili, « Des paradoxes de la pensée réformiste tunisienne... », art. cit. ; T. Bachrouh, « Le réformisme tunisien... », art. cit..

²⁵ A. Abdesslem, *Les Historiens tunisiens des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Essai d'histoire culturelle*, Paris, Librairie C. Klincksieck et Tunis, Publications de l'université de Tunis, Série Histoire, vol. XI, 1973.

²⁶ B. Tlili, « Des paradoxes de la pensée réformiste tunisienne... », art. cit.

de la *charia* et d'introduire des notions, des institutions, des réalités modernes de type libéral en les interprétant et en les justifiant en termes islamiques²⁷. C'est ainsi que des termes existants furent réinterprétés, que *umran* devint progrès, *choura*, démocratie parlementaire, *hourriya*, les libertés politiques et individuelles. En mettant l'accent sur la modernité, les réformateurs s'opposèrent eux-mêmes à la tradition. Paradoxalement cependant, leur lien de parenté avec le fondamentalisme n'avait pas disparu puisque le moderne devait, selon eux, se réaliser à partir de l'acquis islamique et de son approfondissement.

La diversité de la pensée réformatrice s'explique dès l'origine par ce double rattachement au moderne et au traditionnel. Elle résulte aussi de la multiplicité de ses objectifs et de ses préoccupations, souvent contradictoires : construire l'Etat et contribuer à la centralisation du pouvoir et simultanément limiter le pouvoir étatique ; se fonder sur l'élitisme tout en promouvant l'égalitarisme ; rationaliser l'Etat et discipliner la société mais faire de la liberté son horizon ; être pro-Européen et simultanément anti-impérialiste ; envisager l'usage stratégique de l'enseignement traditionnel mais le rejeter comme unique formation ; envisager un retour à l'islam de l'âge d'or mais rechercher les nouveautés et les changements historiques...²⁸ Ces ambivalences originelles expliquent que les débats entre différents courants réformatrices aient été très importants²⁹, et que jusqu'à nos jours le mouvement réformatrice soit caractérisé par ses ambiguïtés, ses paradoxes, sa pluralité et ses malentendus³⁰.

Un réformisme impérial ottoman

Le Cheikh et poète Mahmoud Qabadu peut être considéré comme l'un des premiers penseurs tunisiens du réformisme : proche de Ahmed Bey, il écrivit en 1844 un essai théorisant les réformes engagées par le Bey³¹. Pédagogue, professeur à l'Ecole polytechnique du Bardo puis mufti et professeur à la Grande mosquée Zitouna, il exerça une certaine influence sur les réformateurs de la fin du 19^{ème} siècle. Il proposait de copier les Européens à

²⁷ Ibidem et B. Tlili, *Les rapports culturels et idéologiques entre l'Orient et l'Occident en Tunisie au 19^{ème} siècle (1830-1880)*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1974.

²⁸ C. Kurzman, « Introduction : the modernist islamic movement », art. cit.

²⁹ Ibidem ainsi que S. Mardin, *The Genesis of Young Ottoman Thought. A Study in the Modernization of Turkish Political Ideas*, Syracuse, New York, Syracuse University Press, 2000 (first edition, Princeton University Press, 1962).

³⁰ B. Tlili, « Des paradoxes de la pensée réformatrice tunisienne... », art. cit..

³¹ Voir son *Diwan*, Tunis, Imprimerie officielle, 1877-1878, 2 tomes, qui comprend ses poèmes mais aussi des préfaces à des traductions. C'est surtout dans ces derniers que s'exprime son ouverture à la modernité technique occidentale.

travers notamment deux institutions, la traduction et l'enseignement. Il fut le premier en Tunisie à définir le réformisme comme une régénération de la société musulmane par emprunt et ouverture en dehors de toute « imitation servile »³². Les réformateurs qui lui succédèrent développèrent plus particulièrement leur réflexion sur le pouvoir d'Etat et son organisation. Pour Khayr ed-Din comme pour Bin Dhiyf, la réforme devait limiter le pouvoir absolu du Sultan, dans une perspective de rationalisation et d'efficacité gouvernementale³³. La priorité donnée aux textes et à la constitution reflétait leur intérêt principal, à savoir la recherche d'une organisation du pouvoir efficace ainsi que de l'ordre et de la sécurité par organisation judicieuse des institutions³⁴. En revanche, ces écrits ne cherchaient pas à théoriser la démocratie, la participation ou l'exercice de la souveraineté populaire. Lorsqu'ils parlaient de la Révolution française, ils évoquaient de façon révélatrice les droits de l'homme, mais jamais de ceux du citoyen³⁵.

Le réformisme tunisien est un réformisme ottoman. Grâce aux pèlerinages, aux voyages, à la presse, aux livres, aux hommes de religion, aux agents administratifs, les débats au sein de l'Empire, et notamment ceux développés à Istanbul, se répercutaient dans toutes les provinces, et notamment dans la Régence de Tunis. Ces influences n'étaient pas unilatérales et la Sublime Porte n'était pas à l'origine de toutes les innovations intellectuelles. Par exemple, l'Egypte du khédivé Mohamed Ali et du penseur réformiste Rifa al Tatawi eurent un impact important sur les débats dans tout l'empire³⁶. Même si les chemins de son influence pouvaient être indirects, Istanbul restait cependant le centre politique et intellectuel le plus puissant, et les Tanzimat la source première du réformisme musulman, notamment en Tunisie³⁷. Ahmed Bey avait défini ses réformes précisément dans l'objectif d'éviter que les Tanzimat ne lui soient imposées par la Porte ; mais ses réformes eurent entre autres pour

³² A. Abdesselem, *Les Historiens tunisiens... op. cit.* ; K. Chater, *Dépendance et mutations précoloniales. La Régence de Tunis de 1815 à 1857*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, Série Histoire, vol. XXVIII, 1984 et A.Rey-Goldzeiguer, « Les enjeux des relations franco-tunisiennes pour les élites tunisiennes et françaises, 1830-1875 » (pp. 15-36) in N. Dougui (dir.), *Les Relations tuniso-françaises au miroir des élites (XIXème, XXème siècles)*, Tunis, Publications de la Faculté des Lettres – Manouba, 1997.

³³ Ahmed Bin Dhiyf a principalement écrit une chronique, *Ithaf ahl az-zaman bi ahbar muluk Tunus wa 'ahd al 'aman* (Chronique des rois de Tunis et du Pacte fondamental) ; Khayr ed-Din est l'auteur de *Aqwam-al-masalik fi ma'rifat ahwal-al-mamalik* publié en 1867 et de la traduction de l'introduction de ce dernier en français en 1868 sous le titre de *Essai sur les réformes nécessaires aux pays musulmans*.

³⁴ K. Chater, *Dépendance et mutations précoloniales... op. cit.* ; B. Tlili, « Des paradoxes de la pensée réformiste tunisienne... », art. cit. ; C. Kurzman, « Introduction : the modernist islamic movement », art. cit.

³⁵ H. Amairia, « Elite tunisienne et révolution française de Khaireddine aux 'Jeunes Tunisiens' » (pp.49-62) in N. Dougui (dir.), *Les relations tuniso-françaises au miroir des élites... op. cit.*

³⁶ A. Abdesselem, *Les Historiens tunisiens... op. cit.*, p.116-123

³⁷ B. Tlili, « Des paradoxes de la pensée réformiste tunisienne... », art. cit., qui écrit, p. 49, que « les contributions de la Turquie et de l'Egypte sont à ce propos décisives et déterminantes », avec une influence plus grande encore d'Istanbul. Il va jusqu'à parler à ce propos de « récupération ».

conséquence la montée en puissance d'intellectuels réformistes qui, une fois au pouvoir, s'avèrent les meilleurs avocats de réformes inspirées des Tanzimat, en reprenant des débats similaires de ceux développés quelques années plus tôt en Turquie, au point de reproduire les mêmes arguments et contre-arguments³⁸.

Les réformateurs tunisiens étaient des sujets ottomans. Tous ces réformateurs, hommes d'Etat et intellectuels, se pensaient simultanément sujets du Bey et sujets de La Porte : leur attachement au territoire tunisien n'était pas contradictoire avec l'affirmation de leur solidarité islamique dont le califat ottoman était le symbole³⁹. D'ailleurs, quand la mise sous dépendance coloniale de la Régence apparut inéluctable, nombre d'entre eux, et pas seulement des mamelouks, partirent en exil à Istanbul, certains d'entre eux obtenant même des postes importants à La Porte ou dans les provinces ottomanes. Contrairement à la lecture colonialiste puis nationaliste de l'histoire tunisienne, l'influence de l'Empire sur la Régence de Tunis restait au 19^{ème} siècle importante, en termes intellectuels⁴⁰, en termes d'organisation administrative, de centralisation et de modes de gouvernement⁴¹, en termes aussi de gestion de l'extraversion et de la dépendance, et plus particulièrement de réaction face aux mêmes défis de l'expansion européenne. C'est l'ensemble de ces facteurs qui expliquent l'importance capitale de la pensée réformiste ottomane en Tunisie.

Une adaptation pragmatique aux contraintes politiques extérieures

Les contraintes du réel font que les réponses pragmatiques sont souvent avancées avant même qu'une théorie ne soit élaborée. Ce qui est bien connu du keynésianisme⁴² vaut aussi pour le réformisme. Dès la fin du 18^{ème} siècle, l'Empire ottoman ressentait le besoin de se réformer pour faire face à la montée des tensions créées par l'hégémonie européenne : la Sublime Porte réorganisa l'armée tout d'abord, puis la fiscalité, l'enseignement et peu à peu les autres administrations furent touchées. Le mouvement de réforme et de modernisation

³⁸ K. Chater, *Dépendance et mutations précoloniales...*, *op. cit.* ; B. Tlili, « Des paradoxes de la pensée réformiste tunisienne... », art. cit..

³⁹ S. Abrevaya Stein, « The permeable boundaries of Ottoman Jewry » (pp. 49-70) in J. Migdal (ed.) *Boundaries and Belonging. States and Societies in the Struggle to Shape Identities and Local Practices*, Cambridge University Press, 2004.

⁴⁰ J. Clancy-Smith, « Intellectuals as travellers along mediterranean migratory frontier, Khayr al Din Pacha, c. 1820-1877 », communication au World Congress of Middle East Studies, « The interrelatedness of intellectuals trends in the modern mediterranean », Mayence, 8-13 septembre 2002.

⁴¹ A. Moalla, *The Regency of Tunis and the Ottoman Porte, 1777-1814. Army and government of a North-African Ottoman eyalet at the end of the eighteenth century*, Londres, Routledge Curzon, 2004.

⁴² Voir par exemple G. Dostaler, *Keynes et ses combats*, Paris, Albin Michel, 2005.

n'était cependant pas un phénomène nouveau à cette époque, et il s'exprimait depuis au moins trois siècles. Ce fut le contexte historique dans lequel ces réformes furent pensées et conçues, et très concrètement la remise en cause même de l'Empire ottoman, qui fit la spécificité du réformisme du 19^{ème} siècle. Contrairement à une présentation courante, le réformisme ne fut donc pas un mouvement de pensée politique désincarné, il ne fut pas uniquement, pas principalement même un mouvement d'idées. Il fut avant tout une réponse aux défis très matériels qu'affrontaient l'Empire, des défis militaires, économiques, scientifiques, politiques et culturels⁴³.

En Tunisie, avant même l'apparition d'une pensée réformatrice propre, Ahmed Bey peut être considéré comme le premier Bey réformateur dans la mesure où il exprimait, par ses réformes, une réelle volonté de changement et de renouveau⁴⁴. La réorganisation de l'armée était un souci de premier ordre mais Ahmed Bey entendait aussi développer le bien-être de la population. Sans remettre en cause les limites de son pouvoir, il cherchait à consolider l'Etat, à centraliser le pouvoir, à développer la Régence, même si les résultats se révélèrent finalement assez insignifiants et si le poids de la dépendance économique, financière et politique du pays ne s'allégea point⁴⁵. Ces réformes étaient notamment inspirées d'une lecture directe des « réussites » européennes par une élite au pouvoir qui voyageait, notamment en France et en Angleterre⁴⁶, et par l'appel à des experts européens. « Ni réformateur zélé ni libéral⁴⁷ », Ahmed Bey mit cependant en pratique des réformes qui simultanément étaient inspirées du réformisme ottoman et l'alimentèrent tout en permettant de théoriser le réformisme tunisien.

⁴³ C. Kurzman, « Introduction : the modernist islamic movement », art. cit..

⁴⁴ K. Chater, *Dépendance et mutations précoloniales... op. cit.* ; L.C.Brown, *The Tunisia of Ahmad Bey (1837-1855)*, Princeton University Press, 1974.

⁴⁵ K. Chater, *Dépendance et mutations précoloniales... op. cit.* ; A. Mahjoubi, *L'Etablissement du Protectorat français en Tunisie*, Tunis, Publications de l'université de Tunis, Série Histoire, vol. XVIII, 1977 ; J. Ganiage, *Les Origines du Protectorat français en Tunisie (1861-1881)*, Paris, Presses universitaires de France, 1959.

⁴⁶ Khayr ed-Din, *Essai sur les réformes nécessaires aux Etats musulmans*, Aix-en-Provence, Edisud, 1987 (première édition 1868) ; A. Bin Dhiab, cité par A.Abdesselem, *Les Historiens tunisiens des XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles...*, op. cit.

⁴⁷ B. Tlili, *Les rapports culturels et idéologiques entre l'Orient et l'Occident en Tunisie au XIXème siècle (1830-1880)*, Tunis, Publications de l'Université de Tunis, 1974, p.416

Le Pacte fondamental, directement issu de la pensée réformatrice, ne fut cependant pas octroyé par des réformateurs, mais par des Beys peu soucieux de modernisation, sous l'insistante pression des puissances européennes⁴⁸. Cette dimension de contrainte extérieure fut d'ailleurs concrétisée par un article du Pacte, l'article 11, qui autorisait pour la première fois dans la Régence les étrangers à acquérir des biens immeubles⁴⁹. En 1857 d'ailleurs, Bin Dhiyf, l'intellectuel dont l'œuvre réformatrice est aujourd'hui considérée par les historiens de la pensée comme la plus importante en Tunisie, était plutôt réticent à son application alors même que Mustapha Khaznadar, aujourd'hui figure par excellence de l'anti-réformisme, soutenait le Pacte aux côtés de Khayr ed-Din. Comme on le sait, les positions des uns et des autres évoluèrent : Bin Dhiyf rédigea la Constitution de 1861 et devint l'un des plus fervents défenseurs des réformes administrativo-étatiques défendues par Khayr ed-Din. Ces fluctuations et ces subtilités⁵⁰ permettent des anachronismes, des contresens et des simplifications, à la source précisément de la construction et de l'instrumentalisation de la fameuse « tradition réformatrice ». Sans entrer dans le dédale des positions des uns et des autres tout au long du 19^{ème} siècle finissant, ces rappels avaient uniquement pour but de suggérer la diversité et la fluidité des positions possibles sur la palette du réformisme, à l'opposé d'un simple dualisme entre modernité et tradition. Le mythe actuel repose en outre sur une reconstruction linéaire d'un processus historique qui fut au contraire extrêmement complexe et tortueux.

Des mises en œuvre timides et ambiguës

Le réformisme en pratique ne fut pas une traduction fidèle de la pensée réformatrice, pas même une traduction globale de l'esprit réformatrice. Il se concrétisa plutôt par la mise en œuvre de quelques réformes « escamotées » et « déviées des principes fondateurs »⁵¹. L'absence de prise en compte, dans la pensée réformatrice elle-même, de la réalité des rapports de force et notamment des relations entre les tenants du pouvoir et les différents segments de la société explique ces « dérives », de même qu'un certain nombre d'*a priori* idéologiques des réformateurs. Ces derniers avaient une conception optimiste et simpliste du progrès entendu

⁴⁸ J. Ganiage, *Les Origines du Protectorat français en Tunisie...*, op. cit. ; A. Raymond, « La France, la Grande-Bretagne et le problème de la Réforme à Tunis (1855-1857) » in *Mélanges offerts à Charles-André Julien*, Paris, 1964, pp. 137 et suiv.

⁴⁹ Cité par A. Mahjoubi, *Les Origines du mouvement national en Tunisie, 1904-1934*, Tunis, Publications de l'université de Tunis, Faculté des Lettres, 1982, p. 19, note 9.

⁵⁰ Ce qui apparaît clairement à la lecture des biographies et des œuvres de ces réformateurs. Voir notamment A. Abdesselem, *Les Historiens tunisiens...* op. cit.

⁵¹ Ces expressions sont celles de T. Bachrouch, « Le réformisme tunisien... », art. cit., p.109

comme synonyme de réforme et une compréhension finalement matérialiste et techniciste du progrès⁵². Ils partageaient une vision que l'on pourrait qualifier de « développementaliste » avant l'heure, c'est-à-dire guidée par l'idée que tout le monde suit un même chemin et qu'il suffit de volontarisme et de l'adoption de quelques institutions et nouvelles organisations du pouvoir pour avancer dans la voie du progrès⁵³. Ils valorisaient la raison d'Etat plutôt que les principes de liberté, de justice, de représentation ou de séparation des pouvoirs.

En Tunisie même, les réformes juridiques et économiques inspirées du Pacte fondamental de 1857 et de la Constitution de 1861 eurent pour ambition de diminuer le pouvoir arbitraire du Bey. Dans les faits, outre qu'elles furent suspendues dès 1864, elles se traduisirent par une évolution mineure, et souvent inverse de celles prévues⁵⁴. Dans le monde rural, par exemple, les individus ne bénéficiant d'aucune protection, ni de celle du Bey et de sa cour, ni de celle des puissances étrangères, se retrouvèrent à la merci des exactions des fermiers et des agents de l'Etat. Ils furent ainsi plus soumis que par le passé aux relations clientélistes, les nouveaux tribunaux se révélant partiaux, tandis qu'ils ne pouvaient plus recourir au droit coutumier d'appel auprès du Bey ou de ses représentants au sein de la *mehalla*⁵⁵. Malgré l'établissement de nouvelles règles fondées sur l'égalité des droits, les minorités juives ne furent plus représentées dans les nouvelles institutions, et notamment dans la principale d'entre elles, le Grand Conseil, qui prévoyait pourtant une nomination sur la base de la notabilité, sans référence religieuse ou ethnique⁵⁶.

De même, l'accroissement de la mainmise de l'Etat sur la société fut souvent un processus coercitif, voire violent, et la centralisation politique et bureaucratique favorisa le développement du despotisme sultanien. Du reste, les réformateurs ottomans ne s'élevèrent jamais contre la tyrannie du Sultan et la personnalisation du pouvoir, mais plutôt contre le Palais, la Porte et la haute administration de l'Empire⁵⁷. En dépit du libéralisme proclamé, le modèle réformateur était celui de la centralité de l'Etat, de l'étatisation des rapports sociaux et

⁵² A ce titre, la lecture de l'*Essai* de Khayr ed-Din est édifiante.

⁵³ B. Tlili, *Les rapports culturels et idéologiques entre l'Orient et l'Occident en Tunisie...*, *op. cit.*

⁵⁴ Mohamed el Aziz Ben Achour qualifie les réformes des tribunaux et des conseils municipaux de « factices » et « d'artificielles » du fait tout à la fois des autorités tunisiennes et des autorités consulaires (M. A. Ben Achour, *Catégories de la société tunisoise dans la deuxième moitié du XIXème siècle*, Tunis, Institut national d'archéologie et d'art, 1989, p. 399).

⁵⁵ L. Anderson, *The State and Social Transformation in Tunisia and Libya, 1830-1980*, Princeton University Press, 1986.

⁵⁶ M. H. Chérif, « Ibn Abî Dhiyâf et les juifs tunisiens » in *La Tunisie au miroir de sa communauté juive, Confluences méditerranéennes*, Paris, L'Harmattan, 1994, pp. 89-96.

⁵⁷ S. Mardin, *The Genesis of Young Ottoman Thought...* *op. cit.*

d'un dirigisme en affinité avec l'absolutisme plus qu'avec un quelconque libéralisme politique⁵⁸. Quand il revint aux affaires en tant que Premier ministre (1873-1877), Khayr ed-Din, par exemple, ne remit pas en vigueur la Constitution de 1861 et n'envisagea pas la mise en place d'assemblées représentatives. Il concentra son énergie à la construction d'une véritable administration⁵⁹, mais oublia ses exigences en termes de réformes radicales et adopta une stratégie beaucoup plus prudente, modérée et progressive⁶⁰. Il fut d'ailleurs accusé par ses plus fidèles amis réformateurs de ne pas avoir cherché à appliquer les principes élaborés dans *Aqwam al-masalik*⁶¹. Bayram V alla jusqu'à qualifier le gouvernement Khayr ed-Din de « despotique juste, orienté vers la consultation⁶² ».

Du reste, Sherif Mardin a montré comment les réformes modernisatrices de l'Empire ottoman avaient définitivement placé l'autorité chez ceux qui, à la tête de l'Etat, détenaient le pouvoir et donné un coup d'arrêt à la circulation de l'autorité et des richesses⁶³. Malgré l'accent mis sur l'ouverture et l'émergence de nouvelles structures sociales, le monde des réformateurs était au 19^{ème} siècle un monde clos, la bureaucratie se recrutant dans une société fermée et étroite. En Tunisie même, le gouvernement réformiste par excellence, celui de Khayr ed-Din, ne mit en œuvre ni réformes économiques, ni réformes sociales⁶⁴. Sans doute contraint par l'ampleur de la crise et des défis, par la pression des puissances européennes, et par la mémoire des révoltes de 1864, son œuvre fut avant tout centrée sur l'administration et l'équilibre financier. Le Collège Sadiki, dont on rappelle aujourd'hui avec constance la création précoloniale, avait pour vocation de former l'élite bureaucratique. Assurément, l'œuvre réformiste de Khayr ed-Din au pouvoir fut très modérée, à Tunis comme à Istanbul⁶⁵. Contrairement à ce qui advint en Turquie, il n'y eut d'ailleurs jamais en Tunisie de tendance réformiste radicale avant la colonisation française. La monarchie ne fut jamais remise en cause, il n'y eut pas de demande explicite et réelle de démocratisation, pas même de nationalisme au sens propre du terme⁶⁶. Quant à l'élitisme, il ne fut jamais démenti : ainsi, Bin

⁵⁸ Intervention de H. R. Hamza au 2^{ème} Congrès sur *Bourguiba, les Bourguibiens et la construction de l'Etat national*, *op. cit.*, p. 149.

⁵⁹ A. Abdeselem, *Les Historiens tunisiens... op. cit.*, p.104.

⁶⁰ J. Ganiage, *Les Origines du Protectorat français en Tunisie...*, *op. cit.*

⁶¹ A. Abdeselem, *Les Historiens tunisiens... op. cit.*, p.110.

⁶² Cité par Ibidem, p.125.

⁶³ S. Mardin *The Genesis of Young Ottoman Thought... op. cit.*

⁶⁴ J. Ganiage, *Les Origines du Protectorat français en Tunisie...*, *op. cit.*

⁶⁵ A. Hourani, *La Pensée arabe et l'Occident*, Paris, Naufal Europe, 1991.

⁶⁶ S. Mardin, *The Genesis of Young Ottoman Thought... op. cit.*

Dhiaf, connu pour être le plus « libéral » des réformateurs tunisiens, caractérisait la masse tunisienne comme « ne comprenant même pas ce qu'on pouvait leur dire »⁶⁷.

Les réformismes sous le Protectorat

On connaît l'histoire de la mise en place progressive du Protectorat français en Tunisie, et notamment le jeu ambigu et pervers des puissances européennes. Ces derniers firent pression pour la promulgation du Pacte fondamental puis de la Constitution mais simultanément ils sapèrent le travail de réformes par l'offre de protections et le maintien de nombreux mécanismes de dépendance économique. Ils s'opposèrent à l'application des dispositions de la Constitution et refusèrent notamment de se soumettre aux institutions judiciaires nouvellement instituées. Ces ambivalences et ces contradictions autour des réformes ne furent pas le seul fait des Français. Tous les Européens, particulièrement les Italiens et les Britanniques, participèrent à cette mise sous tutelle. Khayr ed-Din, en fin connaisseur des intérêts des gouvernements européens, fit dès les années 1860 une analyse extrêmement fine et perspicace des pressions contradictoires et du rôle ambigu, pour ne pas dire pervers, des Etats européens : « En résumé, il est incontestable que la politique des gouvernements européens, en ce qui concerne les pays musulmans, est contradictoire, et que celle des uns est de tous moins opposée à celle des autres. Car quelques-uns d'entre eux appuient certains gouvernements musulmans et sont disposés à les aider pour l'introduction d'institutions politiques adaptées à leurs besoins sociaux. D'autres s'opposent à toutes réformes dans un pays musulman, tandis qu'ils insistent pour leur application dans un autre, selon que cela convient à leurs intérêts politiques⁶⁸ ». Le Protectorat fournit un cadre particulièrement propice à l'épanouissement de ces ambivalences et contradictions.

Le Protectorat et la rhétorique des réformes

Dès son origine, le Protectorat fut légitimé par un discours sur le besoin de réformes. Devant l'incapacité de l'autorité beylicale de mettre en œuvre de « véritables » réformes, la France républicaine entendait promouvoir effectivement ces dernières, grâce à l'avance technique, économique, politique et culturelle que les réformistes tunisiens reconnaissaient eux-mêmes à l'Europe. La Convention de La Marsa (8 juin 1883) demandait d'ailleurs

⁶⁷ Cité par A. Abdeselem, *Les Historiens tunisiens...*, op. cit., p.126.

⁶⁸ Khayr ed-Din *Essai sur les réformes nécessaires aux Etats musulmans*, op. cit., pp. 127-128

expressément de « procéder aux réformes administratives, judiciaires et financières que le gouvernement français jugera utile ». Sans se référer au réformisme musulman, le Protectorat se définissait dès l'origine par la réforme⁶⁹. Celle-ci devint permanente et globale en raison de l'instabilité et de la fragilité intrinsèques du Protectorat : difficultés initiales de mise en place du système colonial ; tentatives de contournement et revendications de la Cour beylicale, des notables tunisois ou des réformistes panislamistes et nationalistes ; pressions des « Prépondérants »⁷⁰ et des différents lobbies coloniaux ; demandes d'adaptation des fonctionnaires coloniaux ; confrontations politiques dans la métropole et changements gouvernementaux ; influences internationales et évolutions dans les pays voisins ; crise économique et contraintes budgétaires...

Très rapidement, les autorités coloniales prirent conscience de l'opportunité qu'elles pouvaient saisir de la jonction du réformisme colonial avec le réformisme ottoman, par l'intermédiaire de personnalités réformistes qui avaient fini par accepter le fait accompli du Protectorat. Le polygraphe Mohamed Senoussi joua un rôle important dans cette « rencontre réformiste⁷¹ ». Son œuvre (*Al Istitlaat al-bariziyya*), publiée par l'Imprimerie officielle de Tunisie, comprenait la reproduction de la lettre officielle du Secrétaire Général du Gouvernement, M. Roy, affirmant que l'« on y trouve la manière d'établir un accord entre la nation tunisienne arabe et les instruments du progrès français. Ce livre montre l'action du gouvernement de la République, en vue de faciliter à ce Royaume l'accès aux voies de la civilisation, selon des modalités proches des exigences des mœurs arabes⁷² ».

La rencontre de ces deux réformismes se fit cependant surtout au travers du travail même de réforme du Protectorat, notamment celui réalisé autour de la législation tunisienne. Comme la recherche de Sana Ben Achour l'a récemment montré, les colonisateurs s'approprièrent le réformisme du 19^{ème} siècle en tentant de définir un droit tunisien, distinct

⁶⁹ J. Ganiage, *Les Origines du Protectorat français en Tunisie...*, op. cit. ; C.-A. Julien, *L'Afrique du Nord en marche*, Paris, Julliard, 1972, édition tunisienne, Tunis, CERES Editions, 2001, 2 volumes (notamment p. 76 du volume 1) et E. Mouilleau, *Fonctionnaires de la République et artisans de l'Empire. Le cas des contrôleurs civils en Tunisie (1881-1956)*, Paris, L'Harmattan, 2000, notamment p. 35.

⁷⁰ C'est ainsi que l'administration coloniale dénommait les Français installés en Tunisie ou y ayant des intérêts économiques et financiers importants qui défendaient des positions extrêmement dures et intransigeantes et exigeaient de autorités du Protectorat une politique entièrement en leur faveur.

⁷¹ Nous utilisons cette expression par référence à la notion de « rencontre religieuse » en vigueur chez les historiens du christianisme missionnaire.

⁷² Cité par A. Abdesselem, *Les Historiens tunisiens...*, op. cit., p. 438. Il faut rappeler que Senoussi avait notamment écrit un poème sur les « inventions modernes » qui eut un certain retentissement notamment parce qu'il fut l'un des premiers, sinon le premier à vanter les découvertes techniques européennes du 19^{ème} siècle.

du droit républicain français⁷³. Point d'instrumentalisation ici dans l'espoir de coopter l'élite intellectuelle tunisienne et de bénéficier d'un fragment de sa légitimité. Les autorités coloniales entendaient coopérer avec les juristes tunisiens pour définir un droit reflétant d'une certaine manière une pensée indigène compatible avec les objectifs du Protectorat. Le droit tunisien reposa sur de réels échanges entre islamologues français et élites réformatrices tunisiennes. A travers ces débats, une certaine culture juridique de la société tunisienne antérieure à la colonisation, notamment la pensée réformatrice, fut véritablement prise en compte.

Le réformisme au service du rejet du Protectorat...

L'instauration puis le fonctionnement du Protectorat créèrent bien évidemment des réactions de la part des hommes politiques et intellectuels tunisiens. En Tunisie même, certains réformateurs critiquèrent la mainmise française sur la Régence au nom de la tradition et du *djihad*, d'autres au nom des idéaux de modernité, de justice, d'égalité, parfois au nom des deux simultanément⁷⁴. Le réformisme islamiste fut alimenté par la colonisation, faisant ressortir la nécessité d'un double *djihad* : contre l'Autre et contre soi-même⁷⁵. Avec le temps cependant, les réformistes modernistes, y compris les ulémas réformistes (i.e. les réformistes islamistes modernistes, notamment Abdelaziz Tâalbi, disciple de Mohamed Abdou), prirent le dessus et exercèrent une grande influence sur la jeunesse.

Les élites les plus opposées au Protectorat s'exilèrent dès 1881 à Istanbul. Elles étaient majoritairement réformatrices : Khayr ed-Din installé depuis 1878 ne revint pas au pays et fut rejoint, pour l'ancienne génération, par Bayram V, par le général Hussayn ou par Mohamed Zaruq, ancien directeur du collège Sadiki. Plus tard, notamment après l'agitation de 1909, Salah Chérif, Ali Bach-Hamba et bien d'autres « Jeunes Tunisiens » furent contraints de quitter la Tunisie et ils rejoignirent majoritairement leurs prédécesseurs réformatrices dans la

⁷³ S. Ben Achour, *Aux sources du droit moderne tunisien : la législation tunisienne en période coloniale*, thèse d'Etat de droit, Faculté des Sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis, 24 janvier 1996. L'auteur écrit ainsi, à propos de la situation contemporaine que : « Se voulant droit de synthèse, la législation tunisienne est le produit d'une codification du droit musulman, d'une réappropriation du passé réformatrice précolonial et d'un investissement du droit local dans les catégories du droit français », citation tirée de « Aux sources du droit moderne tunisien », *Correspondances*, Tunis, IRMC, n° 42, 1997, p.2.

⁷⁴ C. Kurzman, « Introduction : the modernist islamic movement », art. cit.

⁷⁵ C.-A. Julien, *L'Afrique du Nord en marche*, op. cit., notamment p.102 et J.Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Editions du Seuil, 1962, notamment p. 412.

capitale de l'Empire⁷⁶. Certains d'entre eux eurent des postes de responsabilité à la Porte ou dans les provinces impériales (Khayrd ed-Din fut grand vizir d'Abdulhamid II, Bayram V eut des responsabilités en Egypte) et continuèrent à développer leur pensée réformatrice dans le cadre de l'Empire ottoman. Le réformateur Bayram V par exemple ne cessa de critiquer le Protectorat et de proclamer dans ses écrits que la Tunisie était une province ottomane⁷⁷.

A la fin du 19^{ème} siècle et jusque dans les années 1910, cette opposition à la colonisation française n'était pas nationaliste, mais panislamiste et panottomane. Elle se comprenait dans le cadre de l'empire : autonome, la Tunisie était unie à l'ensemble islamique grâce à l'Empire. Les critiques à l'encontre du Protectorat ne s'exprimaient pas en termes d'indépendance nationale mais en termes de revendications « réformatrices » directement issues du courant de pensée du 19^{ème} siècle : « nous demandons une charte assurant le respect de la personne et de la langue des Algériens et des Tunisiens, abolissant les lois et les juridictions d'exception, étendant les garanties constitutionnelles à tous⁷⁸ ». Qu'ils résident en Turquie, en Allemagne ou en Tunisie, les réformistes panislamistes tunisiens furent les premiers à marquer leur attachement à l'organisation politique précoloniale de la Tunisie. Les uns (Salah Chérif, Ismaïl Sfaïhi ou Mohamed Elkedhir Houssine) mettaient l'accent sur l'indépendance dans le cadre de l'Empire, les autres (Mohamed Bach-Hamba et les intellectuels de *La Revue du Maghreb*) sur un retour à la Constitution.

... mais au service aussi de l'associationnisme

Cependant, une part importante de l'élite tunisienne accepta la colonisation au nom de la légalité et du respect de la souveraineté du bey. Cette position extrêmement formaliste était partagée par d'autres réformateurs qui refusèrent de contribuer à l'effritement du pouvoir beylical. Ils approuvèrent donc la colonisation au nom du progrès technique, facteur de civilisation, au nom de l'efficacité gouvernementale, l'organisation administrative française étant considérée par eux comme favorable au développement, au nom également d'un

⁷⁶ A. Mahjoubi, *Les origines du mouvement national en Tunisie... op. cit.*

⁷⁷ Notamment dans son œuvre majeure, *Safwat al-i'tibar bi-mustawda al-amsar wa-l-aqtar*, cité par A. Abdesselem, *Les Historiens tunisiens...*, op. cit., p. 404.

⁷⁸ Mohamed Bach-Hamba cité par A. Mahjoubi, *Les Origines du mouvement national en Tunisie*, op. cit., p. 143.

meilleur fonctionnement de la justice et de l'enseignement, deux institutions chères aux réformateurs⁷⁹.

La trajectoire d'un Mohamed Senoussi est éclairante en la matière⁸⁰. Il fut l'un des réformateurs les plus libéraux de la fin du 19^{ème} siècle, qui critiqua le ministère Khayr ed-Din pour son caractère autocrate et son renoncement aux réformes constitutionnelles. Après un exil temporaire à Istanbul et à la suite de son implication dans les protestations des notables tunisiens contre la réorganisation de la ville en 1885, il se rapprocha rapidement des autorités coloniales et devint un haut fonctionnaire du Protectorat. Il était convaincu des bienfaits de la colonisation et alla jusqu'à assurer la conformité à la loi musulmane de mesures comme l'adoption du nouveau code foncier. Pour lui, les bienfaits de la République étaient incontestables au regard des principes de liberté et de progrès, mais aussi des objectifs de développement, grâce à la création d'institutions comme les banques et les établissements scolaires, ou d'organisation du pouvoir, grâce à la rationalisation d'une bureaucratie qui serait, par nature, moins arbitraire que l'administration beylicale.

D'autres intellectuels furent plus critiques, mais jusqu'à la fin des années 1910, aucun ne remit en cause la colonisation française, pas même ceux des réformateurs qui furent à la base du mouvement Jeune Tunisie. En revanche, ils exigèrent constamment des améliorations du Protectorat. La « tradition réformiste » commençait à naître : les demandes indigènes s'exprimèrent dès le départ en termes de réformes – des réformes améliorant le sort de la population tunisienne⁸¹. La principale d'entre elles était l'accès à l'administration au même titre que les Français, mais elles se diversifièrent et devinrent de plus en plus nombreuses⁸² : développement de l'enseignement professionnel, de la formation et de la protection de la main d'œuvre tunisienne, protection des industries nationales, conservation de la propriété indigène. D'autres réformateurs mirent l'accent sur le besoin de réformes en matière de santé et de prévoyance sociale, d'éducation ou de participation des indigènes à l'administration de la vie publique⁸³. De façon générale, les demandes de réforme entendaient faire profiter les Tunisiens de l'ensemble des droits dont bénéficiaient les Européens et supprimer les

⁷⁹ C. Kurzman, « Introduction : the modernist islamic movement », art. cit. et M.Kraïem, *Pouvoir colonial et mouvement national. La Tunisie des années trente*, Tunis, Alif, 1990, tome 1, *Crise et renouveau*.

⁸⁰ A. Abdessellem, *Les Historiens tunisiens...*, op. cit., pp. 407-443.

⁸¹ A. Mahjoubi, *Les Origines du mouvement national en Tunisie...*, op. cit., pp. 110 et suiv.

⁸² Voir par exemple les revendications exprimées par Béchir Sfar dans son discours d'inauguration de la *Tekiya* (asile pour indigents), cité par T. Ayadi, *Mouvement réformiste et mouvements populaires à Tunis (1906-1912)*, Tunis, Publications de l'université de Tunis, série Histoire, vol.XXX, 1986, p. 41.

⁸³ Voir le discours de Mohamed Lasram au Congrès colonial de Marseille, cité par Ibidem, pp. 45-47.

antagonismes entre communautés. Ils reprenaient ainsi les termes du Pacte fondamental, notamment l'égalité de traitement.

Cette lecture du réformisme se transmet également à ceux que les Prépondérants appelaient les « Jeunes Tunisiens », dirigés par Ali Bach Hamba, en Tunisie d'abord, à Istanbul ensuite du fait de son expulsion de Tunis par les autorités françaises en 1909⁸⁴. Contrairement à une lecture anachronique qui voit les Jeunes Tunisiens comme les premiers nationalistes, ces derniers ne remirent pas en cause le Protectorat. Ils furent même les meilleurs vulgarisateurs des idées européennes et des réformes entamées sous l'administration coloniale bien que, par la suite, ils les critiquèrent pour leur timidité et leur partialité anti-indigène et qu'ils ne cessèrent d'en demander des améliorations⁸⁵. Sur ce point, il existait donc une sorte d'alliance implicite, une sorte de connivence entre réformistes indigènes et pouvoir colonial. En revendiquant l'application de la Constitution de 1861 et de la pensée libérale du 19^{ème} siècle, les Jeunes Tunisiens ne faisaient que demander une libéralisation du système colonial, une modernisation des structures économiques et culturelles, une égalité de traitement entre Tunisiens et Français, une réorganisation de la justice. Au nom de la modernité et du libéralisme, ils furent donc, souvent à leur insu, les meilleurs avocats de la politique d'association coloniale. Ils le furent d'autant plus qu'ils partageaient avec leurs aînés et parfois avec eux-mêmes (dans la mesure où le personnel intellectuel et politique avait peu changé entre les années 1870 et les années 1880-1890 et où les uns et les autres avaient reçu la même éducation) les mêmes conceptions élitistes du pouvoir et de la participation politique. Pour les Jeunes Tunisiens, la représentation s'étendait peut-être aux notables de province, mais guère plus⁸⁶. Simultanément, au nom cette fois-ci de la différenciation d'avec l'Occident et du respect des lois de l'islam, ils ne cessèrent cependant jamais d'affirmer la spécificité des populations tunisiennes par la langue et le terroir, et leur attachement à la communauté arabo-islamique⁸⁷.

⁸⁴ Les « Jeunes Tunisiens » furent dénommés ainsi par leurs plus farouches adversaires en référence aux « Jeunes Turcs » qui eux-mêmes avaient été dénommés de la sorte par les chancelleries européennes. En Tunisie, les « Prépondérants » étaient constitués des gros intérêts coloniaux qui représentaient les plus « durs » et les plus intransigeants des privés Français installés en Tunisie.

⁸⁵ N. Sraïeb, *Le Collège Sadiki de Tunis, 1875-1956. Enseignement et nationalisme*, Paris, Editions du CNRS, 1995.

⁸⁶ T. Bachrouch, « Le réformisme tunisien... », art.cit.

⁸⁷ B. Tlili, « Des paradoxes de la pensée réformiste tunisienne moderne et contemporaine... », art.cit., pp.55-56.

L'alliance des libéraux français et des réformistes tunisiens autour des idéaux de la Révolution et de la modernité se concrétisa plus précisément autour de la création d'institutions scolaires⁸⁸. Qu'ils soient proches de la *Nahda* arabe sous l'influence d'Afghani et d'Abdou (Senoussi, Rachid Ridha) ou de la revue *El Hadira* (de Béchir Sfar, Ali Bouchoucha, Salem Bouhajeb, Khairallah, Ali Bach Hamba), ces réformateurs s'associèrent pour constituer la *Khaldouniya* en 1896, avec l'appui des autorités françaises, dans le but d'assurer un enseignement moderne à un plus grand nombre de Tunisiens, le collège Sadiki étant spécialisé dans la formation administrative et les écoles franco-arabes créées par Louis Machuel étant trop peu nombreuses. Ils instituèrent ensuite la *Sadikiya* (amicale des anciens de Sadiki), sorte d'université populaire où Français et Tunisiens venaient prononcer des conférences pour le « relèvement moral et intellectuel » de la population tunisienne⁸⁹. Les *Kouttab*, écoles coraniques modernisées, pensées et mises en œuvre par Kaïrallah Ben Mustapha furent soutenues par les uns au nom d'un réformisme qui permettait d'assurer aux enfants les rudiments de la langue arabe et de l'enseignement musulman à partir de méthodes modernes, et critiquées pour conservatisme par d'autres réformateurs qui privilégiaient les écoles franco-arabes⁹⁰.

Le réformisme, affinité entre colonisateurs et élites tunisiennes

L'enseignement et le développement des institutions scolaires constituèrent le plus fort dénominateur commun entre réformistes coloniaux et réformistes tunisiens. Le collège Sadiki fut adopté par le Protectorat qui développa en outre son propre système éducatif autour des écoles franco-arabes⁹¹. Les autorités coloniales partageaient le souci de ne pas renouveler, selon les termes mêmes de Jules Ferry, les erreurs que la France avaient commises en Algérie. Elles mirent donc en place une véritable politique éducative, même si cette position de principe connu dans le temps des hauts et des bas, en fonction des rapports de force internes (entre Prépondérants et libéraux) et métropolitains (entre la droite et la gauche).

⁸⁸ H. Amairia, « Elite tunisienne et révolution française de Khaïreddine aux 'Jeunes Tunisiens' », art. cit.

⁸⁹ T. Ayadi, *Mouvement réformiste et mouvements populaires à Tunis...*, op. cit.

⁹⁰ M. Hamed-Touati, « Elites et Protectorat, fin XIXème, début XXème siècle : influences et défis » (pp. 177-199) in N. Dougui (dir.), *Les relations tuniso-françaises au miroir des élites...*, op. cit.

⁹¹ A. Mahjoubi, *Les Origines du mouvement national en Tunisie...*, op. cit. ; A. Abdesselem, *Les Historiens tunisiens...*, op. cit.

Cet exemple de l'enseignement suggère que l'on ne peut facilement catégoriser les réformistes en anti-coloniaux et pro-coloniaux ou les acteurs en présence en modernes et conservateurs. Les positions des réformateurs furent multiples. Surtout, les positions des uns et des autres furent extrêmement fluides, subtiles et fluctuantes selon les périodes, les thèmes, les personnalités en présence, ou les circonstances nationales et internationales. Par intermittence, ils furent « modernistes » et « conservateurs », ils s'opposèrent aux autorités coloniales ou s'associèrent à elles. La caractérisation même d'« intellectuel réformiste » fut extrêmement aléatoire. Contrairement à un schéma courant, les ulémas traditionnels ont pu en ce sens être des réformistes dans la mesure où ils participèrent activement aux nouvelles institutions, nées des réformes : ils continuèrent à diriger l'enseignement à la Zitouna malgré les réformes introduites par Ahmed Bey ; ils présidèrent effectivement les cours de justice inaugurées par le Pacte fondamental ; ils enseignèrent au collège Sadiki, créé par Khayr ed-Din et acceptèrent d'œuvrer en tant que *na'ib* du gouvernement à la Grande Mosquée ; ils acceptèrent de facto la réforme des *habous* mise en œuvre par les autorités du Protectorat et administrèrent le tribunal mixte immobilier⁹².

Cette indétermination vaut aussi bien pour les colonisateurs. La pluralité des réformes et des types de réformateurs, au niveau du gouvernement français et du Protectorat⁹³ aussi bien qu'au niveau local⁹⁴, fut aussi ample que parmi les réformateurs tunisiens. De ce fait, la mise en œuvre concrète des réformes fut sensiblement différente d'un lieu à l'autre, d'une période à l'autre, d'un gouverneur ou d'un contrôleur civil à l'autre, allant des militaires et des « Algériens » réformateurs colonialistes sans états d'âme aux humanistes coloniaux sensibles à la participation des indigènes et au besoin de réformes directement destinées aux Tunisiens, en passant par des « hybrides » favorisant des réformes au service d'une exploitation rationnelle des richesses au profit des Tunisiens et des colons.

Dans cette diversité cependant, une récurrence apparaît clairement. Les uns et les autres partageaient une même fascination pour le travail de rationalisation du pouvoir économique et politique. Sous l'influence des Lumières, du positivisme et notamment du saint-simonisme, le réformisme tunisien du 19^{ème} siècle était en grande partie imprégné des mêmes valeurs que le colonisateur. L'« obligation de réformer » des uns et des autres

⁹² M. A. Ben Achour, *Catégories de la société tunisoise...*, *op. cit.*, pp. 135-136.

⁹³ C.-A. Julien, *L'Afrique du Nord en marche*, *op. cit.* ; M. Kraïem, *Pouvoir colonial et mouvement national...*, *op. cit.*

⁹⁴ E. Mouilleau, *Fonctionnaires de la République et artisans de l'Empire...*, *op. cit.*

provenait de ce même idéal⁹⁵ : l'effort de la raison devait assurer le bien-être de tous et ce travail devait se décliner dans l'administration, contre l'arbitraire⁹⁶ ; dans l'organisation territoriale du pouvoir, contre le tribalisme et pour la centralisation⁹⁷ ; dans l'organisation économique, pour la diffusion du capitalisme⁹⁸. Les soubassements idéologiques des uns et des autres étaient similaires : travail de rationalisation administrative et politique ; partage des idéaux universels de liberté, de justice et d'égalité ; croyance en une mission civilisatrice menée par les tenants éclairés du pouvoir ; valeurs libérales et rôle fondamental dévolu à l'enseignement⁹⁹.

Avec un siècle de recul, d'autres affinités non dites frappent le chercheur. Tout d'abord, le double thème de l'impossibilité des réformes et des réformes permanentes semble presque être repris par les autorités coloniales de leurs prédécesseurs beylicaux. Charles-André Julien parle de « réformes impossibles¹⁰⁰ », et les administrateurs coloniaux eux-mêmes mettaient sans cesse en avant l'impuissance de l'administration, la pression des Prépondérants et des lobbys coloniaux et progressivement l'hostilité des intellectuels tunisiens. Mais ils ne cessaient de proposer de nouvelles réformes destinées à améliorer le fonctionnement du Protectorat, et ceci jusqu'à la veille de la décolonisation¹⁰¹. Les réformateurs du 19^{ème} siècle, à commencer par Khayr ed-Din, n'ont cessé de protester contre les entraves aux réformes, issues de la situation financière, des blocages internes et de la dépendance grandissante vis-à-vis de puissances européennes de plus en plus expansionnistes¹⁰². En conséquence, ils ne cessèrent de demander et d'imaginer des réformes, qui toutes ne furent que très partiellement appliquées, ce qui nécessitait de nouvelles réformes.

⁹⁵ J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, op. cit., pp. 63 et suiv.

⁹⁶ T. Ayadi, *Mouvement réformiste et mouvements populaires à Tunis...*, op. cit.

⁹⁷ A. Mahjoubi, *Les Origines du mouvement national en Tunisie...*, op. cit.

⁹⁸ M. Kraïem, *Pouvoir colonial et mouvement national...*, op. cit.

⁹⁹ T. Bachrouch, « Le réformisme tunisien... », art.cit.

¹⁰⁰ C.-A. Julien, *L'Afrique du Nord en marche...* op. cit., p.96

¹⁰¹ En 1951, c'est-à-dire à peine 5 ans avant l'Indépendance de la Tunisie, on parle encore d'une nouvelle réforme du Protectorat.

¹⁰² Cela n'est évidemment pas explicité en ces termes mais cette critique est continue et sous-jacente à tout l'argument de l'*Essai sur les réformes nécessaires* (op. cit.) de Khayr ed-Din ; voir aussi les travaux des historiens sur l'établissement du Protectorat : J. Ganiage, *Les Origines du Protectorat français...*, op. cit ; A. Mahjoubi, *L'Etablissement du Protectorat français en Tunisie*, Tunis, Publications de l'université de Tunis, Série Histoire, vol. XVIII, 1977 et K.Chater, *Dépendance et mutations précoloniales...*, op. cit.

Il est ensuite frappant de noter que les uns et les autres parlaient sans cesse de réformes, agissaient au nom du réformisme, jugeaient au regard de l'engagement réformiste, au nom du bien-être de la population et du développement du pays, tout en étant incapables de formuler concrètement des réformes économiques. Les autorités beylicales et les réformateurs tunisiens du 19^{ème} siècle partageaient avec les architectes du Protectorat une vision financière et étatique de la réforme, centrée sur l'équilibre budgétaire, le contrôle bureaucratique et la contrainte extérieure, en l'absence de toute pensée économique propre. Concrètement, le développement économique et social n'était pas pensé. Pour les autorités françaises, le Protectorat ne devait rien coûter à la République¹⁰³ : ceci explique en partie l'absence de réformes économiques et financières. Les réformateurs tunisiens quant à eux n'avaient qu'une vision techniciste et étatiste de la modernité, la réorganisation économique devant découler naturellement des réformes politiques et bureaucratiques. Finalement, les uns et les autres furent beaucoup plus préoccupés par l'éducation et la dimension technique de la modernité¹⁰⁴ que par les finances publiques, les règles du libéralisme économique et du capitalisme¹⁰⁵ et même la finance¹⁰⁶.

Une dernière affinité non dite entre réformateurs tunisiens et réformateurs français réside dans le caractère finalement violent des réformes et du réformisme. On a vu plus haut comment le réformisme ottoman du 19^{ème} siècle était indissociable du dirigisme bureaucratique absolutiste. Or les réformes du Protectorat sont elles aussi indissociables d'expressions répétées de la coercition et de la force. Le réformisme colonial est consubstantiel au quadrillage du pays et à l'usage de la force¹⁰⁷ : travaux forcés, répression violente des mécontentements et des soulèvements, appropriation foncière, modifications imposées des règles juridiques...

¹⁰³ A. Mahjoubi, *L'Etablissement du Protectorat français en Tunisie*, op. cit.

¹⁰⁴ Par exemple les chemins de fer (M. L. Gharbi, *Impérialisme et réformisme au Maghreb. Histoire d'un chemin de fer algéro-tunisien*, Tunis, Cérès Editions, 1994) et la poste (H. Belaïd, « Aux origines des postes et télécommunications dans la Tunisie coloniale : poste et postiers aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles » (pp. 65-92) in N. Dougui (dir.), *Les relations tuniso-françaises au miroir des élites...*, op. cit.

¹⁰⁵ A. Mahjoubi, *Les Origines du mouvement national en Tunisie...*, op. cit. ; A. Mahjoub, *Industrie et accumulation du capital en Tunisie*, Tunis, Publication du Centres d'Etudes, de Recherches et de Publication de la faculté de droit et des sciences politiques et économiques de Tunis, 1983, 2 volumes.

¹⁰⁶ M. L. Gharbi, *Le capital français à la traîne. Ebauche d'un réseau bancaire au Maghreb colonial (1847-1914)*, Tunis, Faculté des Lettres de la Manouba, 2003 (qui montre l'échec de la modernisation du système bancaire en Tunisie).

¹⁰⁷ E. Mouilleau, *Fonctionnaires de la République et artisans de l'Empire...*, op. cit., pp.36 et 82 à 93 ; M. L. Gharbi, *Impérialisme et réformisme au Maghreb...*, op. cit. ; N. Dougui, *Histoire d'une grande entreprise coloniale : la Compagnie des phosphates et du chemin de fer de Gafsa, 1897-1930*, Tunis, Publication de la Faculté des Lettres de la Manouba, 1995 ; S. Ben Achour, *Aux sources du droit moderne tunisien : la législation tunisienne en période coloniale*, op. cit.

Construction nationale et réformisme

Le nationalisme tunisien n'émerge réellement qu'à la fin de la Première Guerre mondiale. Ce sont les Jeunes Tunisiens qui passent les premiers à l'offensive, en reprenant à la fois les revendications constitutionnalistes de certains réformateurs et les critiques du Protectorat développées par les panislamistes¹⁰⁸.

Panislamisme, réformismes et nationalisme tunisien

La situation tunisienne évolue dans ce domaine essentiellement pour des raisons extérieures. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, il est désormais clair que la dislocation de l'Empire ottoman n'est plus qu'une question de temps. Les nationalismes arabes en général, et le nationalisme tunisien en l'occurrence, émergent réellement de ce vide créé par la montée en puissance du nationalisme turc et d'Union et Progrès, alimenté par l'ébullition nationaliste dans les Balkans. Ces nationalismes arabes revendiquent tous un caractère libéral et constitutionnaliste ; les réformes (*islah*) constituent le mot d'ordre central de leur programme. Ils se forment également contre le panturquisme et le nationalisme turc qui constituent non seulement une sorte de « trahison » du panislamisme et du panottomanisme, mais aussi une pure occidentalisation, et par-là même une perversion des idéaux réformistes¹⁰⁹. Par ailleurs, en légitimant le principe de la libre détermination des peuples et de l'indépendance, la doctrine wilsonienne défendue en premier lieu par les Etats-Unis a eu un impact important dans les pays colonisés. Même si elle avait été principalement conçue pour les nations européennes, elle a contribué à transformer les revendications autochtones jusque là exprimées en termes de réformes et d'amélioration des conditions de vie des indigènes en revendications nationalistes.

C'est dans ce contexte que les Jeunes Tunisiens décidèrent de créer un parti dont l'objectif à terme était de défendre l'émancipation de la Tunisie. Constitué en 1919, le Parti tunisien fut, dès l'année suivante, transformé en Parti libéral constitutionnel tunisien.

¹⁰⁸ A. Mahjoubi, *Les Origines du mouvement national en Tunisie...*, *op. cit.*, pp. 146 et suiv.

¹⁰⁹ B. Tlili, « Problématique des processus de formation des faits nationaux et des idéologies nationalistes dans le monde islamo-méditerranéen de l'entre-deux-guerres (1919-1930). L'exemple de la Tunisie », *Les Cahiers de Tunisie*, n°81-82, 1972 repris dans B. Tlili, *Nationalismes, socialisme et syndicalisme dans le Maghreb des années 1919-1930*, tome 2, Tunis, Université de Tunis, 1984, pp. 13-64.

Immédiatement, sa dénomination courante devint le Destour et l'on comprend que cette requalification populaire n'était pas anecdotique. L'action nationaliste se référait avant tout à la Constitution de 1861 qui, bien qu'elle n'ait jamais été vraiment appliquée, fut dès ces années une source d'inspiration idéalisée. Si les perspectives politiques se modifièrent, passant de la demande de co-souveraineté sur des bases libérales et constitutionnelles à l'émancipation nationale, voire à l'indépendance, les revendications restaient les mêmes.

Le livre dirigé par Abdelaziz Tâalbi et Mohamed Sakka, *La Tunisie martyre*, fournit en grande partie son programme au Destour, en radicalisant les demandes des Jeunes Tunisiens mais en gardant comme revendication première l'application de la Constitution beylicale. D'éminents juristes français furent ainsi consultés pour démontrer la compatibilité de celle-ci avec le Protectorat. L'exigence d'un retour à la Constitution relevait à la fois de la tactique (elle permettait de s'allier le bey et de gommer les différences entre associationnistes et nationalistes) et d'une véritable croyance dans les bienfaits de ce texte¹¹⁰. Quoiqu'il en fût, le réformisme moderniste se trouvait ainsi renforcé : la revendication de l'application de la Constitution était simultanément une référence au Pacte fondamental et une illustration renouvelée de l'adoption des principes de droit public occidental puisque la Constitution de 1861 fut depuis lors interprétée comme une « monarchie constitutionnelle démocratique »¹¹¹.

Les nationalistes du Destour, puis du néo-Destour se réclamaient donc du réformisme, mais les uns et les autres ne le comprenaient pas forcément de la même manière. Le parti était loin d'être unifié et les positions en son sein pouvaient parfois être antagoniques. Les fractures les plus fortes, qui sont aussi les plus connues, furent celles qui opposaient la majorité des dirigeants du Destour, d'une part, à Tahar Haddad sur la question de la femme en islam, et, de l'autre, à Tahar Haddad et à Mohamed Ali sur la question sociale¹¹². Malgré leur affichage de modernité et de libéralisme politique, les premiers n'hésitèrent pas à avoir recours au renforcement des traditions et des croyances religieuses en partie pour des raisons tactiques. La volonté d'affirmer la spécificité de la culture arabo-islamique était en effet pour eux indissociable de la nécessité de renforcer la lutte de libération par cooptation d'éléments plus attachés au respect de la religion¹¹³. Contrairement au mythe actuel, la différence entre

¹¹⁰ C.-A. Julien, *L'Afrique du Nord en marche...*, op. cit.

¹¹¹ Ibidem, pp. 276-277

¹¹² M. Kraïem, *Pouvoir colonial et mouvement national...*, op. cit., pp. 51 et suiv.

¹¹³ B. Tlili, « Des paradoxes de la pensée réformiste tunisienne moderne et contemporaine ... », art. cit., pp. 59-60 et B. Tlili, « Au seuil du nationalisme tunisien. Documents inédits sur le panislamisme au Maghreb (1919-

« modernistes » et « conservateurs » ou « traditionalistes » ne résidait assurément pas dans l'élément religieux. Les réformistes religieux et fondamentalistes revendiquaient un nationalisme certain qui fut respecté comme tel par les modernistes. Les critiques que les membres du Destour (qui revendiquaient un réformisme par modernisation dans le respect de la religion) développaient à l'encontre des salafistes (qui militaient pour un réformisme par retour aux sources) demeurèrent d'ailleurs limitées. Les uns et les autres purent même se retrouver sur des questions de société, révélant la part d'ambiguïté du réformisme sur ces thèmes.

Réveil des nationalismes européens et tunisianité

Mais l'émergence du nationalisme tunisien ne résultait pas seulement d'éléments extérieurs à l'espace franco-tunisien. Dans les années 1920 en effet, le Protectorat était le lieu de l'épanouissement et de la confrontation de nationalismes européens assez puissants¹¹⁴. La montée de l'extrême droite française se répercuta en Tunisie où de nombreuses associations et organisations politiques se développèrent. L'opposition de ces mouvements au jeune parti tunisien s'accrut du fait de l'alliance de ce dernier aux socialistes français. Les groupes fascistes italiens furent également nombreux à agir en Tunisie, et ils furent d'autant plus actifs que la confrontation entre la France et l'Italie était amplifiée en Tunisie par le déséquilibre entre populations, au détriment de la population française. Cette conjoncture politique ne fut pas étrangère à la transformation d'un mouvement réformiste en un parti, certes réformiste, mais se réclamant d'une conception nationaliste finalement très européenne. Cet emprunt mesuré à l'Occident fut lu comme une conformité aux principes réformistes du 19^{ème} siècle. Jacques Berque note d'ailleurs qu'à cette époque « le nationalisme s'identifie dans beaucoup de cas à l'option de modernité qui, malgré les regards jetés vers l'Orient, reste francisante¹¹⁵ ». La conjoncture nationaliste ne fut pas non plus sans influencer la nature des revendications. Les débats concurrents sur la francité et l'italianité, par exemple, ne furent pas étrangers à l'émergence du thème de la défense de la tunisianité.

1923) », *Africa* (Rome), n° 2, juin 1973, pp. 211-236, reproduit dans *Nationalismes, socialisme et syndicalisme dans le Maghreb des années 1919-1930*, *op. cit.*, tome 1, pp. 65-97.

¹¹⁴ B. Tlili, « Nationalisme intégral en Tunisie et questions coloniales au lendemain de la Grande guerre, (1919-1920) » (pp. 235-337) in B. Tlili, *Nationalismes, socialisme et syndicalisme dans le Maghreb des années 1919-1930*, *op. cit.*, tome 1.

¹¹⁵ J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, *op. cit.*, p.311.

Néanmoins, le nationalisme tunisien ne fut pas seulement influencé par ces nationalismes revendicatifs de l'entre-deux-guerres ; il fut également l'enfant d'un travail quotidien des autorités coloniales qui étaient inévitablement imprégnées de préoccupations nationalistes implicites. Les travaux de Sana Ben Achour sur la formation du droit tunisien déjà mentionnés plus haut le montrent très clairement. C'est à l'initiative des autorités coloniales qu'une législation proprement tunisienne fut peu à peu définie. Sa construction participa à l'émergence progressive d'un nationalisme qu'on pourrait qualifier de juridique, mais qui ne fut pas sans conséquences politiques. Cette réflexion sur la spécificité proprement tunisienne de l'être-en-société émergea des transformations juridiques, à travers deux canaux distincts et convergents, la fiction coloniale du Protectorat, d'une part, et, de l'autre, le rejet de l'assimilation : « Les accords de Protectorat, malgré leur caractère fictif, finirent par imposer leur logique formelle et par faire écran à la substitution pure et simple du législateur colonial au législateur tunisien. Toute norme passait par la médiation beylicale. Par ailleurs, tout en moulant le droit applicable aux Tunisiens dans les catégories du droit français, le colonisateur renforça l'identité tunisienne en renvoyant aux 'indigènes' l'image de leur différence. C'est paradoxalement dans cette situation d'assujettissement colonial que la législation beylicale se pensa et se conçut ouvertement comme tunisienne, c'est-à-dire comme spécifique à une entité tunisienne distincte de la communauté des musulmans¹¹⁶ ».

La tunisianité fut dès cette époque la principale expression identitaire du réformisme tunisien. Elle prétendit exprimer simultanément l'attachement au panislamisme, voire au panarabisme, tout en s'en différenciant notamment par son ouverture à la modernité occidentale. Elle fut également le fruit de l'intervention étatique qui, par son travail de structuration de la pensée, contribua à rationaliser les revendications des Tunisiens.

La réforme comme langage commun du Protectorat

On avance peu à peu dans la compréhension du mythe réformiste. Pour les nationalistes, le réformisme est, dès les années 1920, en partie une tactique qui permet de cacher d'un voile pudique l'objectif de l'indépendance nationale par une demande de réforme du régime politique, et notamment par l'exigence de remise en vigueur du régime constitutionnel précolonial¹¹⁷. Mais simultanément le réformisme est un langage commun aux

¹¹⁶ S. Ben Achour, « Aux sources du droit moderne tunisien », art. cit., p.3

¹¹⁷ A. Mahjoubi, *Les Origines du mouvement national en Tunisie...*, op. cit., p.223.

administrateurs français et aux nationalistes tunisiens. Les dirigeants du Protectorat comme ceux du Destour partageaient une véritable croyance dans le bienfait des réformes. Les uns et les autres retrouvaient dans le terme même de réforme des références, sans aucun doute disparates, voire éloignées, qui les rassuraient et les convainquaient de l'orientation positive des mesures prises par les premiers et des revendications soulevées par les seconds. Ils accordaient un crédit similaire aux réformes administratives et judiciaires, notamment en termes de lutte contre les dénis de justice, de garantie contre l'arbitraire administratif et de protection des Tunisiens¹¹⁸. Mais ce langage n'était pas seulement partagé par les « modernes ». Paradoxalement, il était également commun aux ulémas conservateurs. Leur comportement légaliste, leur tradition de discipline et de soumission au pouvoir politique, qui s'était accru sous le règne de Ahmed Bey, avait finalement fait d'eux les meilleurs alliés du pouvoir central, qu'il soit beylical ou colonial. Ils participaient activement aux nouvelles institutions et y remplissaient loyalement leur rôle de sorte qu'ils adoptèrent peu à peu des réformes dont souvent ils n'avaient pas voulu¹¹⁹.

La réforme apparaît aussi comme le langage commun aux différents segments de l'élite tunisienne. Tous se retrouvaient sur la revendication constitutionnelle et sur ce qui, peu à peu, apparaissait comme la « tradition réformatrice » : les salafistes, les panislamistes, les différents courants des nationalistes destouriens, tout comme ceux que l'on dénommait sous la colonisation les Réformateurs. Héritiers des réformateurs du 19^{ème} siècle, ces derniers étaient issus des mêmes cercles que les Jeunes Tunisiens, mais étaient restés attachés à l'associationnisme et ne revendiquaient pas l'indépendance, ni même l'émancipation¹²⁰. Dans une stratégie de court terme et de division, les autorités coloniales les considéraient comme leurs alliés et ne cessaient de les opposer aux nationalistes. Cependant, la différence entre ces deux mouvements réformatrices émanait largement de leur divergence d'appréciation de la situation politique, et leur fondement intellectuel et politique restait le même¹²¹. De façon similaire, les tenants du Vieux Destour (dirigés par Abdelaziz Tâalbi) comme ceux du Nouveau (dirigés par Habib Bourguiba) se séparèrent sur des désaccords tactiques. Les uns

¹¹⁸ S. Ben Achour, « Aux sources du droit moderne tunisien », art. cit. et A. Mahjoubi, *Les Origines du mouvement national en Tunisie...*, op. cit., p.230.

¹¹⁹ M. A. Ben Achour, *Catégories de société tunisoise...*, op. cit.

¹²⁰ Les plus connus d'entre eux est Hassan Guellati. Voir B. Tlili, « La Fédération socialiste et la Tunisie martyre, 1919-1925 », *Etudes historiques du CERES*, 1973-1974, reproduit dans B. Tlili, *Nationalismes, socialisme et syndicalisme...*, op. cit., tome 2, pp. 129-203 ; J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, op. cit.

¹²¹ J. Berque, Ibidem, p. 81 et B. Tlili, « Problématique des processus de formation des faits nationaux et des idéologies nationalistes... », art. cit., pp. 48-49 ainsi que B. Tlili, « La Fédération socialiste et la Tunisie martyre, 1919-1925 », art. cit., p. 170.

voulaient observer une pause dans l'agitation nationaliste et les revendications politiques, les autres entendaient profiter de l'adhésion croissante de la population pour voir leur poids s'accroître dans le champ des rapports de force. Pourtant, leurs oppositions ne recoupaient en rien la distinction classique « modernistes » versus « traditionalistes » : les uns et les autres revendiquaient un réformisme moderniste hérité de Khayr ed-Din et considéraient l'islam comme partie prenante de l'identité tunisienne¹²².

L'indépendance nationale et la posture réformiste

Le réformisme apparaît peu à peu dans toute sa plasticité, qui ne se démentira pas avec l'indépendance et la construction nationale. Entre 1956 et la fin des années 1970, le réformisme est en quelque sorte laissé en retrait, ne constituant qu'un soubassement implicite de l'étatisme ambiant ; toutefois, il est simultanément renforcé comme problématique légitime de l'exercice du pouvoir.

Quand Bourguiba accéda aux plus hautes fonctions de l'Etat, son discours fut celui de la construction nationale et de la révolution par rapport à un ordre antérieur. Il ne fut pas explicitement celui du réformisme. Il se référait même aux réformateurs pour souligner leurs échecs et démontrer sa supériorité en la matière¹²³, pour retourner aussi certains enchaînements de causalité et raisonnements réformistes du 19^{ème} siècle¹²⁴. Cependant, Bourguiba avait incontestablement mis l'exercice de son pouvoir sous les auspices de la modernité, du rationalisme, de l'ouverture et du constitutionnalisme¹²⁵, autrement dit de ce

¹²² A. Mahjoubi, *Les origines du mouvement national...*, op. cit., pp. 514 et suiv.

¹²³ Il soulignait souvent qu'il réussissait là où ses prédécesseurs du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle (et d'autres héros non réformistes avant eux) avaient échoué. Il mentionnait notamment Jugurtha vaincu, Khayr ed-Din contraint à l'exil à Istanbul et Tahar Haddad dont les projets de modernisation n'ont pu aboutir mais que Bourguiba a pu réaliser quelques années plus tard. Voir M. Camau, « Leader et leadership en Tunisie. Potentiel symbolique et pouvoir autoritaire » (pp. 169-191) et F. Siino, « Une histoire de rechange, le nouveau temps bourguibien » (pp. 151-166) in M. Camau et V. Geisser (dir.), *Habib Bourguiba. La trace et l'héritage*, Paris, Karthala, 2004.

¹²⁴ A. Larif-Beatrix, « Habib Bourguiba, l'intelligibilité de l'histoire » (pp. 39-52) in M. Camau et V. Geisser (dir.), *Habib Bourguiba... op. cit.* dont le titre d'une de ses parties est particulièrement évocateur en la matière : « Le mouvement réformiste : accueil et inversion du regard de l'autre » : elle y montre que les réformateurs du 19^{ème} siècle justifiaient le réformisme au nom d'une décadence, fruit du despotisme alors que Bourguiba analysait la décadence comme la cause du despotisme, révélant ainsi incontestablement ses influences marxistes et dépendantistes.

¹²⁵ Voir les travaux de N. Sraïeb qui soulignent la continuité historique d'un réformisme modéré : « Elite et société : l'invention de la Tunisie. De l'Etat-dynastie à la Nation moderne » (pp.65-96) in M. Camau (dir.), *Tunisie au présent... op. cit.* et *Le Collège Sadiki de Tunis...*, op. cit. Autre exemple de la prégnance du mythe réformiste chez les intellectuels tunisiens, K. Guezmi dans *Jeunes Tunisiens* (Tunis, Editions Alif, 1986) retrace explicitement le parcours et l'œuvre de Bourguiba dans la tradition réformiste en mettant l'accent sur la « modernité » et « l'authenticité musulmane », en soulignant aussi la continuité historique entre Khayr ed-Din et Bin Diaf, les Jeunes Tunisiens, le Destour et Bourguiba.

qui faisait depuis un demi-siècle déjà le cœur de la rhétorique réformiste. Une analyse des discours préparés ou improvisés par Bourguiba permet de repérer la reprise de thèmes qui font la « spécificité » du réformisme tunisien, y compris lorsque les actions entreprises se veulent révolutionnaires. La Tunisie, charnière entre l'Orient et l'Occident, se caractériserait par une « tradition d'ouverture » ; dans ce contexte, l'*ijtihad* serait mobilisé pour réformer la religion ou pour entreprendre de façon plus générale des réformes en accord avec les préceptes de la religion. Ce droit d'entreprendre des réformes au nom de tous, légitime puisque Bourguiba représentait le peuple tout entier, aurait été réalisé dans le respect de l'*idjmâa* (*consensus universalis*), autre précepte islamique fondamental déjà mobilisé par les réformateurs du 19^{ème} siècle¹²⁶. Bourguiba rappelait souvent que la modération était une vertu qu'il pratiquait¹²⁷. Quant à son thème favori, il était directement issu du positivisme : le fondement de l'Etat et de l'exercice du pouvoir résidait dans l'appel à la raison, le paradigme développementaliste constituant sa mise en pratique postcoloniale¹²⁸. Les articles de presse à la gloire du Combattant suprême le dotaient de tous les attributs positifs du réformisme. Il était d'ailleurs souvent nommé le « Grand Réformateur » ou le « Grand Réformateur de l'Islam » et défini dans des termes qui reprenaient les caractéristiques de la manière d'être réformiste¹²⁹.

Le réformisme apparaît surtout comme le langage commun, non plus entre colonisateurs et colonisés, mais entre les différents groupes, strates, mouvements politiques de la société tunisienne. Même les opposants à Bourguiba lui reconnaissaient son action réformiste, notamment dans le domaine étatique, et lui donnaient crédit de son activisme volontariste¹³⁰. Ils reprenaient souvent à leur compte le lexique réformiste et ne remettaient en cause que le contenu et l'orientation des réformes entreprises, au nom d'un respect de l'islam, au nom de la « tradition constitutionnaliste et démocratique », au nom du panarabisme, bref

¹²⁶ D. Abassi, « La presse et le culte de la personnalité : Bourguiba à travers le discours de l'Action durant l'An I de l'indépendance » (pp. 13-29) in A. Temimi (dir.), *Bourguiba, les Bourguibiens et la construction de l'Etat national*, Actes du 2^{ème} Congrès sur Bourguiba, Zaghuan, Fondation Temimi pour la Recherche Scientifique et l'Information, septembre 2001, notamment pp. 27-29.

¹²⁷ M. H. Al-Hila, « Bourguiba et l'islam, préliminaire » (pp. 31-37) in A. Temimi (dir.), *Bourguiba, les Bourguibiens et la construction de l'Etat national*, op.cit, notamment p. 33.

¹²⁸ A. Zghal, « Le concept de société civile et la crise du paradigme développementaliste », *Revue tunisienne de Sciences Sociales*, n° 115, 1993, pp. 67-94.

¹²⁹ D. Abassi, « La presse et le culte de la personnalité... », art. cit., notamment p. 15.

¹³⁰ M. Charfi, « Bourguiba est-il un despote ? » (pp. 39-43) in A. Temimi (dir.), *Bourguiba, les Bourguibiens et la construction de l'Etat national*, op. cit. affirme ainsi p. 39 : « s'il a été effectivement dictateur, ce serait tout de même injuste de ne pas mentionner que le caractère autoritaire du personnage et du régime qu'il a instauré est contrebalancé par l'importance des réformes qu'il a initiées et appliquées. On peut le qualifier de 'despote' à condition d'ajouter tout de suite l'adjectif de 'éclairé'. Je peux même dire un grand despote très éclairé. Il a été pour le mouvement national un dirigeant intelligent et courageux et un négociateur hors pair si bien que nous avons obtenu l'indépendance relativement facilement par comparaison à d'autres peuples placés dans les mêmes circonstances que nous. Il a eu aussi le mérite de doter la Tunisie d'une administration et d'un Etat modernes ».

au nom d'autres conceptions de la réforme. L'œuvre réformiste devint le dénominateur commun de la société tunisienne au prix certes de la pluralité de sens et de contenu qu'une telle référence permettait. Mais elle n'en était pas moins opératoire, notamment grâce à la légitimité historique et politique du Combattant suprême et à la lutte pour l'indépendance nationale. Cette diffusion ne se réalisa pas seulement au sein de l'élite tunisienne. Elle se popularisa à travers trois sources au moins. Tout d'abord à travers la lutte nationale elle-même et la jonction faite dans l'entre-deux-guerres, et plus encore après la Seconde Guerre mondiale, entre le néo-Destour et la population, notamment urbaine¹³¹ ; à travers ensuite le travail des cellules du Parti et de l'appareil étatique ; à travers enfin les discours hebdomadaires du Président à la radio.

Récupération des héritages impérial et colonial

Tout ceci est bien connu. Ce que nous voudrions montrer ici, c'est comment ce réformisme national tunisien puise dès l'origine sa légitimité aussi bien dans l'héritage ottoman que dans l'héritage colonial, autrement dit dans la concaténation de réformismes à la fois différents et en grande partie concordants. L'étatisme est incontestablement la dimension qui réunit les uns et les autres. Pour les autorités politiques de la nouvelle nation indépendante, l'Etat était considéré comme une fin en soi, un absolu, l'incarnation de la raison¹³². L'Etat apparaissait pour Bourguiba comme l'« instrument privilégié de la gestion, de l'organisation et du contrôle de la chose publique et même privée, mais aussi le principal voire l'unique vecteur du changement social et de la construction nationale¹³³ ». L'Etat était le mieux à même, l'unique instance pour être plus précise, capable de mettre en œuvre des réformes pour le bien de tous. L'Etat était en outre l'expression de la modernité. Sous-jacente à cette posture, on retrouvait l'idée que l'Etat était extérieur à la société, d'une part, et, de l'autre, que la population était incapable de s'auto-réformer.

¹³¹ M. Camau, « Leader et leadership en Tunisie... », art. cit., notamment p. 175.

¹³² Voir F. Siino, *Science et pouvoir dans la Tunisie contemporaine*, Paris, Karthala-IREMAM, 2004 ; M. Camau et V. Geisser (dir.), *Habib Bourguiba...*, op. cit. ; M. Camau et V. Geisser, *Le Syndrome autoritaire...*, op. cit. ; A. Temimi, *Bourguiba, les Bourguibiens et la construction de l'Etat national*, op. cit.

¹³³ R. Hamza, « L'Etat dans la pensée et l'action bourguibiennes », (pp. 45-54) in A. Temimi (dir.), *Bourguiba, les Bourguibiens et la construction de l'Etat national*, op.cit, p. 47.

Bourguiba partageait avec les réformateurs du 19^{ème} siècle une même conception de l'Etat de qui tout émane, y compris la société qui « se laisse modeler à la guise du pouvoir¹³⁴ ». De là l'inutilité d'une meilleure connaissance de la société tunisienne, d'une analyse historique des institutions, de leur fonctionnement effectif, de la nature des relations de pouvoir ; et inversement, le développement d'une analyse opposant modernité et tradition qui rapidement se transforma en un dualisme bien/mal. Bourguiba partageait avec le réformisme ottoman et avec le réformisme colonial l'amour de la raison : « Aussi est-ce la raison qui nous conduit à reconnaître le rôle vital de l'élément matériel dans toute civilisation (...) il s'en déduit que nous devons recourir aux sciences, aux techniques et aux procédés industriels que la raison a découverts et aux méthodes de recherche qu'elle a instaurées dans ces divers domaines de l'activité humaine¹³⁵ ». Ces propos font incontestablement penser à certaines pages de l'*Essai sur les réformes nécessaires aux Etats musulmans* de Khayr ed-Din et à d'autres écrits réformistes ottomans. D'une certaine manière, Bourguiba reconnaissait lui-même cette paternité tout en dévalorisant ses prédécesseurs, par exemple lorsqu'il affirmait que « nous poursuivons notre marche sur la voie de l'appel réformiste de nos aïeux pour planifier notre action en matière de réforme judiciaire dans notre pays. Nous n'allons pas faire fi des principes de l'islam comme d'autres l'ont fait dans le passé. Nous ne pouvons pas prétendre que cette religion ne répond pas aux besoins de notre époque, bien au contraire, nous la comprenons comme il faut¹³⁶ ». Mais cette croyance inconditionnelle en la modernisation, le rationalisme, le positivisme, l'étatisme et l'élitisme était également issue de la pensée coloniale de la Troisième République.

Plus concrètement et plus important encore, ces mots d'ordre ne restèrent pas circonscrits à la rhétorique et se traduisirent dans l'action politique. En ce sens, ils étaient directement le fruit du travail de rationalisation de l'administration et de l'Etat entamé de façon partielle et « racialement » orientée sous le Protectorat¹³⁷. Malgré les timides tentatives de construction d'une bureaucratie par Khayr ed-Din, c'est véritablement à partir du moment colonial que débute la rationalisation, dans un sens formaliste et techniciste, du droit, la fonctionnarisation de l'administration et la soumission de cette dernière aux textes

¹³⁴ T. Bachrouch, « Le réformisme tunisien... », art. cit., p. 108.

¹³⁵ H. Bourguiba, discours du 10 mars 1965, Beyrouth, cité par M. Kraïem, « L'Etat bourguibien et le processus de sécularisation » (pp. 69-88) in A. Temimi (dir.), *Bourguiba, les Bourguibiens et la construction de l'Etat national*, op. cit. citation p. 79.

¹³⁶ Bourguiba in *Al Amal*, n° 1209, cité par M. H. Al-Hila, « Bourguiba et l'islam, préliminaire », art. cit., p. 33.

¹³⁷ M. Kraïem, « L'Etat bourguibien et le processus de sécularisation », art. cit., p. 79.

juridiques¹³⁸. L'Etat indépendant réalise finalement ce que la colonisation ne pouvait faire pour des raisons de légitimité et de contrôle effectif de la population : supprimer les caïdats et les remplacer par des gouvernorats et des municipalités ; réformer la justice, supprimer la juridiction charaïque et unifier le système juridique ; établir un code du statut personnel détaché, au moins en partie, des lois islamiques ; abolir les *habous*. L'Etat indépendant se réapproprie également la législation coloniale influencée par le droit positif français en termes de production de normes, d'organisation (territorialisation, rôle des périodiques juridiques et de la jurisprudence) et d'acteurs (disparition des *mudarres*, *fuqaha*, *qadis*, juristes musulmans et ulémas au profit des juristes positivistes et légalistes). Mais il se situe également en droite ligne de l'œuvre législative des ministères réformateurs du 19^{ème} siècle, notamment de la promulgation du Pacte fondamental, de la Constitution et de l'institution des tribunaux mixtes, sans compter que la législation coloniale elle-même s'était inspirée d'une certaine lecture du réformisme du 19^{ème} siècle, mythifiée par les autorités du Protectorat comme par les réformateurs associationnistes.

L'enseignement est un autre domaine qui illustre de façon presque caricaturale la concaténation des réformismes en Tunisie. L'œuvre de l'Etat indépendant, notamment la création d'une école nationale unique moderne, tunisienne, mixte et généralisée et le démantèlement progressif de la Zitouna, sont les héritiers directs d'un processus entamé aussi bien par le réformisme impérial (création de l'Ecole polytechnique du Bardo et du Collège Sadiki, réforme de la Zitouna) que par le réformisme colonial (écoles franco-arabes, réforme de l'enseignement traditionnel)¹³⁹. On pourrait également mentionner le processus de sécularisation de l'identité tunisienne, simultanément issu de la « laïcité » et d'une idée de la citoyenneté s'appuyant sur la conception politico-juridique à la française de la nation¹⁴⁰, de la lutte des réformateurs nationalistes contre le panislamisme et le panarabisme, et de la conception ottomane de la sécularisation, entendue comme contrôle de la religion par le politique plutôt qu'autonomie de deux sphères. L'instrumentalisation de l'islam par Bourguiba et les élites de l'Etat national indépendant faisait largement écho à l'utilitarisme des réformateurs depuis le 19^{ème} siècle, notamment durant la lutte pour l'indépendance nationale et l'épisode qui opposa Tahar Haddad aux dirigeants du néo-Destour, y compris

¹³⁸ S. Ben Achour, *Aux sources du droit moderne tunisien...*, op. cit.

¹³⁹ M. Kraïem, « L'Etat bourguibien et le processus de sécularisation », art. cit.

¹⁴⁰ R. Hamza, « L'Etat dans la pensée et l'action bourguibiennes », art. cit., p. 54.

Bourguiba¹⁴¹. On pourrait encore rappeler l'existence des beaucoup d'autres concordances troublantes, par exemple à propos de l'analyse de la décadence de la civilisation islamique, en l'occurrence tunisienne, en termes d'immobilisme, de fascination du passé idéalisé, de résistance au changement, notamment de la part des ulémas¹⁴².

La création du mythe réformiste

Les références au réformisme apparaissent donc anciennes et systématiques. Parler de mythe réformiste comme problématisation obligée de l'exercice du pouvoir serait pourtant anachronique avant la fin des années 1980. Jusqu'à cette date en effet, si les expériences réformistes passées étaient valorisées, le discours politique ne se référait pas explicitement au réformisme comme idéologie politique, et les actions publiques n'étaient pas légitimées par la seule référence au réformisme. C'est incontestablement avec la signature du Pacte national, en 1988, et l'affermissement de la position présidentielle de Ben Ali que le réformisme est devenu la référence légitimatrice totalisante de l'action politique, et la « tradition réformiste » une réification. Sur les sites du RCD, de la Présidence et de l'Etat tunisien, sur les papiers administratifs et dans les notes du parti, dans les réunions publiques et dans les discussions de travail, le réformisme du Président est incessamment rappelé. Le ministre directeur du cabinet présidentiel n'hésite pas à faire des communications sur « l'approche réformiste dans la pensée du président Zine el Abidine Ben Ali »¹⁴³. Et cette transformation en mythe a été d'autant plus facile à réaliser que la pensée réformiste repose sur au moins deux fictions utiles : celle du progrès comme fin de l'histoire ; celle de la modernisation comme voie vers le renouveau et l'hégémonie.

Les étapes de la constitution du mythe réformiste

Cette constitution en mythe n'a cependant pas été instantanée. Elle a été rendue possible par la récurrence d'un terme commun mais signifiant des choses distinctes. Ces correspondances et ce langage commun, plein de malentendus et d'ambiguïtés, ont permis d'inventer un rapport direct entre le réformisme du 19^{ème} siècle et celui du nouvel Etat tunisien indépendant, pour former ce qui est désormais considéré comme « la tradition

¹⁴¹ M. Kraïem, *Pouvoir colonial et mouvement national...*, op. cit.

¹⁴² M. Kraïem, « L'Etat bourguibien et le processus de sécularisation », art. cit.

¹⁴³ Intervention de M. Ahmed Yadh el Ouederni à l'université d'été du RCD, Kairouan, 26-28 juillet 2002.

réformiste ». Le mythe actuel a donc procédé de toute une série de simplifications, de citations tronquées, de raccourcis historiques, de confusions entre écrits et réalisations effectives ou entre représentations et faits, d'oubli des contingences et des conflits entre groupes sociaux, d'instrumentalisations et de procédés de légitimation qui se sont déployés dès l'instauration du Protectorat. En bref, le mythe du réformisme procède d'une occultation des historicités propres des divers mouvements réformistes.

La première étape de cette mythification est concomitante à l'instauration du Protectorat. Qu'elle émane des associationnistes, des panislamistes, des réformistes religieux ou des nationalistes, l'hostilité à l'égard de la colonisation française s'exprime au nom d'un réformisme politique assimilé à une avancée vers la démocratie. Le Pacte fondamental et la Constitution de 1861 auraient été les premières traductions des principes d'égalité des citoyens devant la loi, de respect des droits de l'homme, de primauté de la loi contre l'arbitraire et de la représentation parlementaire. Pour Abdelaziz Thaalbi et ses amis co-auteurs de *La Tunisie Martyre*, par exemple, l'ère des beys réformistes représentait un âge d'or¹⁴⁴. Il va sans dire que cette interprétation est historiquement fautive : le Grand Conseil de la Constitution de 1861 était une assemblée de fonctionnaires et de notables choisis par le Bey fonctionnant sur le mode de la consultation (*choura*), non sur celui de la représentation¹⁴⁵ ; et même les écrits de Khayr ed-Din, dont on sait qu'ils n'ont été que très partiellement mis en œuvre, rejetaient explicitement la revendication d'un parlement élu par l'ensemble de la population¹⁴⁶. De nombreux travaux ont montré que la pensée réformiste n'avait que peu à voir avec le libéralisme politique occidental¹⁴⁷ : l'Etat était conçu comme centralisé mais non comme démocratique ; la Constitution et l'appareil bureaucratique étaient certes centraux, mais l'organisation et le fonctionnement démocratique du politique n'étaient pas envisagés ;

¹⁴⁴ C.-A. Julien, *L'Afrique du Nord en marche...*, *op. cit.*, p. 106 ; A. Mahjoubi, *Les Origines du mouvement national en Tunisie...*, *op. cit.*

¹⁴⁵ M. Kraïem, *Pouvoir colonial et mouvement national...*, *op. cit.* et son intervention au débat du 2^{ème} Congrès sur *Bourguiba, les Bourguibiens et la construction de l'Etat national*, *op. cit.*, p. 147 ; B. Tlili, « Des paradoxes de la pensée réformiste tunisienne moderne et contemporaine (1830-1930) », art. cit.

¹⁴⁶ A. Abdessellem, *Les Historiens tunisiens...*, *op. cit.*, p.327. La version française de l'*Essai* de Khayr ed-Din ne comprenait que l'introduction de *Aqwam al masalik* : il rendait lisible pour le lecteur français la réflexion ottomane sur les réformes et atténuait de ce fait les « spécificités » de l'organisation politique des pays musulmans. Ainsi Khayr ed-Din traduisait *choura* par assemblée (sous-entendue parlementaire pour le lecteur français) ce qui est pour le moins inexact.

¹⁴⁷ B. Tlili, *Les Rapports culturels entre l'Orient et l'Occident...*, *op. cit.* ; T. Bachrouch, « Le réformisme tunisien... », art. cit.

la représentation était comprise de façon extrêmement restreinte, essentiellement réservée aux élites du savoir et du pouvoir, la souveraineté populaire n'étant pas même envisagée¹⁴⁸.

Malgré la suspension des nouvelles institutions dès 1864 et, par conséquent, l'absence d'expérience réelle des bienfaits de la Constitution, cette dernière représentait, pour l'élite tunisienne sous le Protectorat, la panacée politique, l'ultime garantie contre les maux de la colonisation. C'est à partir du milieu des années 1920 que le mythe de la première constitution libérale dans le monde arabe émerge¹⁴⁹. Il s'affine avec la structuration de la lutte nationale, avec la reprise du thème, pour des raisons stratégiques et tactiques, par le Destour et le néo-Destour. La pluralité des expériences réformistes, la diversité des courants de pensée, les affrontements entre tendances, les luttes politiques entre réformateurs du 19^{ème} siècle sont occultées. De même, le poids des contraintes extérieures et de la dépendance de la Tunisie, notamment le fait que le Pacte fondamental ait été pratiquement imposé par les puissances européennes et que le réformisme du 19^{ème} siècle ait été ottoman avant d'être tunisien, tout cela est oublié, pour les besoins de la construction nationale. Tant il est vrai que « l'oubli, et je dirai même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la création d'une nation¹⁵⁰ ».

La deuxième étape de la construction du mythe réformiste advient avec l'indépendance du pays. D'une part, la dimension religieuse du réformisme est occultée. Dans le processus de sécularisation qui devient l'un des grands objectifs de Bourguiba, le lien entre réformisme politique et réformisme musulman apparaît inexistant dans les discours, même si l'islam ne manque pas d'être instrumentalisé. D'autre part, la stratégie de monopolisation et de construction du stéréotype réformiste se renforce avec l'effacement des paradoxes et des nuances au sein de la pensée et de l'action réformiste. L'action du *Zaïm* est impitoyable à l'encontre de ses adversaires politiques qu'il qualifie de traditionalistes et d'obscurantistes. La confrontation entre le Vieux et le Nouveau Destour est réécrite, le parti de Bourguiba étant le seul à pouvoir être labellisé moderne et réformiste ; de même le courant yousséfiste et panarabiste est délégitimé, il est laminé au nom du réformisme modernisateur triomphant que seul le Combattant Suprême représenterait. Cette tendance au dualisme rigide se traduit également dans l'écriture de l'histoire : on simplifie à outrance les trajectoires individuelles

¹⁴⁸ T. Bachrouch, « Le réformisme tunisien... », art. cit..

¹⁴⁹ J. Berque, *Le Maghreb entre deux guerres*, op. cit., p.100 ; C.-A.Julien, *L'Afrique du Nord en marche...*, op. cit.

¹⁵⁰ E. Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?* in *Œuvres complètes*, Paris, Calman-Levy, 1947, p. 891.

(le « bon » Khayr ed-Din contre le « mauvais » Khaznadar) et intellectuelles (les « bons » Sadikiens contre les « mauvais » Zaytouniens) et les hommes comme les idées deviennent linéaires et univoques. On efface aussi la dimension ottomane de l'expérience réformiste. Cette pratique, qui avait déjà commencé sous la colonisation, s'épanouit avec l'indépendance. Khayr ed-Din devient ainsi le « précurseur du nationalisme tunisien¹⁵¹ ».

La troisième et dernière étape a lieu à la fin des années 1970 et dans les années 1980. La construction du mythe réformiste peut être corrélée à l'érosion du nationalisme et à la perte d'influence de l'idéologie nationale. Hélé Béji est certainement celle qui a le mieux et le plus tôt analysé les « dérives » et les « perversions » du nationalisme postcolonial. Avant l'indépendance, nous dit-elle, l'idéologie nationale était un système de valeurs, une recherche de l'Etat de droit, une conscience sociale, une rationalité nationale, une entrée dans la modernité... Mais peu à peu elle serait devenue système de manipulation, elle aurait été réifiée en remplaçant toute autre forme de pensée, elle se serait transformée en « outil privilégié d'une re-possession graduée de tous les pouvoirs » grâce à la participation obligée de « la conscience populaire, dont on exige qu'elle orchestre sur tous les points du territoire une intériorisation du principe de sauvegarde de l'Etat national¹⁵² ». Cette analyse diachronique « de l'intérieur », certainement naïve, a le grand mérite de faire apparaître l'évolution des perceptions et des compréhensions populaires de l'idéologie nationale, de souligner la part fondamentale d'adhésion à une idéologie devenue mythe, mais aussi d'érosion de celle-ci. Au point, nous dit Hélé Béji, que l'idéologie nationale est devenue vide de sens, ou plus précisément qu'elle n'a plus fonctionné comme mythe unificateur à partir des années 1970. On pourrait donc interpréter la prééminence de l'imaginaire réformiste comme relais de l'imaginaire nationaliste, avec la permanence de certains éléments s'appuyant notamment sur un sentiment et une conscience nationaux toujours puissants, mais aussi avec la montée en force d'autres références que Bourguiba avait largement laissées dans l'ombre, comme le lien au religieux ou à la stabilité.

¹⁵¹ A. Mahjoubi, *Les Origines du mouvement national en Tunisie...*, op. cit., p. 116.

¹⁵² H. Béji, *Désenchantement national. Essai sur la décolonisation*, Paris, François Maspéro, Cahiers libres 368, 1982, p. 48.

Cette évolution est concomitante d'une autre : la disparition de la thématique révolutionnaire. Son corollaire est donc la transformation, au moins partielle, du sens du réformisme. Bourguiba en effet s'était « toujours méfié de la violence révolutionnaire et des idéologies¹⁵³ », notamment de l'idéologie marxiste en plein épanouissement à l'époque de son accession au pouvoir. Sa vie politique peut être en partie interprétée comme une lutte à l'encontre de ses adversaires adeptes de changements radicaux : les communistes, bien entendu, au début des années 1960, et avant eux les partisans de Ben Youssef, qui représentait pour partie cette rupture qu'il ne voulait pas – mais pour partie seulement puisqu'aux côtés des tenants du panarabisme radical liés au nassérisme, Ben Youssef rassemblait également des éléments religieux et conservateurs. Par ailleurs, les voisins, l'Égypte de Nasser bien sûr, mais aussi la Libye de Kadhafi et l'Algérie de Boumediene, incarnaient des contre-exemples utiles, en même temps que des facteurs de déstabilisation. Dans ce contexte, le réformisme était avant tout compris en opposition à la révolution. Il s'entendait comme l'exorcisme d'une révolution toujours possible, tant elle était prégnante dans les esprits, dans les stratégies de pouvoir, dans les discours oppositionnels et dans les pratiques politiques des pays voisins. Le réformisme des premières années de l'indépendance se référait plus à la pensée occidentale qu'aux réformateurs du 19^{ème} siècle, d'ailleurs souvent raillés par Bourguiba pour leurs incapacités successives à atteindre leurs objectifs, notamment à éviter la colonisation¹⁵⁴. Mais là encore l'érosion a joué, fruit des politiques, des transformations de la société tunisienne elle-même, et notamment de la réapparition massive de la dimension islamique dans le lexique politique, ainsi que des transformations internationales. Hélé Béji note par exemple que le nationalisme des années 1980 n'est « déjà plus révolutionnaire », mais qu'au contraire, il accomplit une nouvelle solidification historique en devenant « un prisme complètement décoloré et froid¹⁵⁵ ». La rupture est moins celle d'un homme que celle d'une époque et surtout des effets de pouvoir¹⁵⁶ : la disparition de la rhétorique révolutionnaire du champ politique scelle la modification de sens du réformisme et transforme peu à peu ce dernier en véritable mythe.

¹⁵³ J. Bessis, « Les contradictions d'un règne en situation défensive » (pp.249-268) in M.Camau et V.Geisser (dir.), *Habib Bourguiba... op. cit.*, citation p.250.

¹⁵⁴ H. Bourguiba dit ainsi « l'évolution doit se faire sinon c'est la mort. Elle se fera mais *sans cassure, sans rupture*, de façon à maintenir dans le perpétuel devenir de notre personnalité *une unité à travers le temps susceptible d'être perçue à chaque moment par notre conscience* », cité par H. Béji, *Désenchantement national...*, *op. cit.*, p. 68 (c'est moi qui souligne).

¹⁵⁵ H. Béji, *Désenchantement national... op. cit.*, p.19.

¹⁵⁶ C'est un des arguments forts de M. Camau et V. Geisser, *Le Syndrome autoritaire... op. cit.*

Même s'il n'a pas émergé du néant, c'est cependant à partir de Ben Ali que le réformisme est réifié, sans cesse évoqué et invoqué. Bourguiba était au centre de tout et il « débordait » en quelque sorte cette tradition qu'il instrumentalisait. Ne disposant pas de la même légitimité historique, ni de l'aura du Combattant Suprême, Ben Ali se situe explicitement dans une histoire longue, et tire sa légitimité de sa référence explicite au réformisme.

Les techniques de mythification actuelle du réformisme

A travers les étapes qui ont permis peu à peu la construction du mythe réformiste, on voit aisément les techniques qui ont rendu possible cette transformation de la signification du réformisme.

Il s'agit en premier lieu de sélections dans les références et dans les symboles. Dans la rhétorique actuelle, la pluralité des trajectoires et des historicités réformistes est occultée : le discours benalien a choisi Khayr ed-Din plutôt que Tahar Haddad ou Mohamed Ali, d'une part, Qabadu ou Bin Dhiarf de l'autre. On comprend ce choix : il s'agit avant tout de privilégier la dimension étatiste et technocratique du réformisme, au détriment des dimensions sociales, intellectuelles et culturelles. Lorsque Tahar Haddad est cité, c'est à propos de la condition de la femme, non pour *Les Travailleurs tunisiens*, essai de théorisation du socialisme tunisien, qui entendait mobiliser l'ensemble des classes pour la réalisation de réformes économiques et sociales, avec pour préoccupation première la condition des prolétaires¹⁵⁷, qui était favorable aux valeurs de l'autonomie, de la responsabilité, de l'initiative et de la liberté individuelles, et qui n'hésitait pas à parler de laïcité¹⁵⁸. Khayr ed-Din lui-même est cité en tant qu'homme d'Etat pour ses œuvres gouvernementales plutôt que pour sa réflexion historique. Les historiens participent de cette mythification orientée : Ali Mahjoubi par exemple parle toujours de « grand ministre réformateur » à propos de Khayr ed-Din sans prendre aucune distance, en contradiction même avec ce qu'il peut écrire par ailleurs et qui montre la faiblesse concrète des réalisations réformistes entre 1873 et 1877¹⁵⁹.

¹⁵⁷ M. Kraïem, *Pouvoir colonial et mouvement national en Tunisie...*, op. cit., pp. 49-57.

¹⁵⁸ Ibidem, p. 344

¹⁵⁹ A. Mahjoubi, *Les Origines du mouvement national en Tunisie...*, op. cit. et A. Mahjoubi, *L'établissement du Protectorat français en Tunisie*, op. cit.

Une deuxième technique consiste à opérer des confusions abusives. Nous avons montré plus haut comment la Constitution de 1861 était assimilée à la mise en place d'une certaine démocratie libérale et participative. Les tensions inhérentes à la pensée réformatrice entre, d'une part, la limitation du pouvoir étatique destinée à protéger l'un des principaux principes de la démocratie, à savoir la liberté et, de l'autre, la volonté de construire un pouvoir étatique efficace pour favoriser le changement social, sont alors totalement arasées. Cette confusion actuelle est comme légitimée par les confusions passées et par la constitution d'un enchaînement symbolique, ininterrompu grâce à des hommes-symboles : de Khayr ed-Din à Bourguiba en passant par Béchir Sfar, Ali Bach Hamba et Mohamed Thâalbi, tous les grands hommes affirment que le réformisme, c'est la Constitution, et que la Constitution, c'est la démocratie – ce n'est que la démocratie, une démocratie à retrouver¹⁶⁰. Cette croyance est telle qu'elle empêche même des opposants de penser le lien entre réformisme étatique et dirigiste, d'une part, et, de l'autre, absolutisme, c'est-à-dire le caractère indissociable du réformisme et de l'exercice autoritaire du pouvoir¹⁶¹. Avec Ben Ali, la fiction démocratique du réformisme s'approfondit grâce à l'adoption du langage international : la confusion opère désormais entre Constitution et démocratisation en passant par les notions d'« Etat de droit » et de « bonne gouvernance ».

Une seconde procédure, elle aussi générale, est de confondre réformisme et capacité de réformer. Les acteurs internationaux tombent eux aussi dans ce piège¹⁶². Le réformisme moderniste, dans sa définition générique, entend définir un avenir commun à la société, en l'occurrence tunisienne, par changements politiques dans la continuité, de façon à faire face à la modernité et à participer à ses enjeux dans le respect des valeurs musulmanes. Ce qui est mis en avant, c'est avant tout l'emprunt de ce qui est perçu comme la modernité, essentiellement en termes matériels et organisationnels. Cela mène à privilégier la dimension bureaucratique et étatique du réformisme et à sous-estimer les transformations économiques et sociales liées au développement du capitalisme¹⁶³ et les processus d'appropriation et de

¹⁶⁰ A. Mahjoubi, *Les Origines du mouvement national en Tunisie...*, *op. cit.* et son intervention au 2^{ème} Congrès sur *Bourguiba, les Bourguibiens et la construction de l'Etat national*, *op. cit.*, p. 137.

¹⁶¹ Voir M. Charfi précédemment cité. Pour une critique, voir l'intéressante intervention de H. R. Hamza répondant, au 2^{ème} Congrès sur *Bourguiba, les Bourguibiens et la construction de l'Etat national*, *op. cit.*, p. 149, à M. Charfi en ces termes : « [...] le progressisme social et le conservatisme politique. En fait ce sont deux données indissociables, ils constituent un Tout indissociable. On ne peut donc séparer Bourguiba le réformateur de Bourguiba l'autocrate. Car c'est précisément cette conception et cette vision de la réforme qui expliquent et explicitent en quelque sorte, et pour une grande partie, la démarche et la pratique politique de Bourguiba et son refus de toute démocratisation politique ».

¹⁶² B. Hibou, *Surveiller et réformer...*, *op. cit.*

¹⁶³ T. Bachrouh, « Le réformisme tunisien... », art. cit.

vulgarisation des actions publiques par l'ensemble de la société. Ainsi, la posture dite réformatrice peut être prise pour une action réformatrice effective.

Un troisième type de techniques réside dans la sous-estimation de certaines réalités. Cela est clair pour les influences étrangères. Pour constituer le mythe réformatrice comme mythe national, les influences étrangères sont minimisées, voire occultées. Tel est le cas, on l'a vu, de la nature ottomane du réformisme tunisien. Tel est le cas aussi de personnages comme Afghani ou Abdou alors même qu'un réformateur comme Senoussi était très proche d'eux et que les premiers réformateurs critiques du Protectorat se réclamaient de ces deux intellectuels. De façon similaire, la rhétorique actuelle met toujours l'accent sur l'ouverture occidentale de la Tunisie, sous-estimant les influences orientales, notamment dans les mouvements réformistes des 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Or, « par sa situation géographique, qui en fait le premier bastion de l'islamisation dès la fondation de Kairouan en 675, la Tunisie est la région du Maghreb qui subit le plus profondément l'influence orientale¹⁶⁴ », nous rappelait Charles-André Julien au moment même où l'occidentalisme de la Tunisie constituait la source principale de la bonne perception du pays en Europe et aux Etats-Unis.

Le mythe réformatrice est également construit à travers la simplification des définitions du réformisme lui-même¹⁶⁵, qui se traduit notamment par l'usage d'oppositions binaires (tels les binômes traditionaliste *versus* moderniste, zaytounien *versus* sadikien, réformatrice *versus* conservateur) particulièrement peu propices à la restitution de la complexité des phénomènes sociaux. Tous les développements précédents ont montré la pluralité de la pensée et des dynamiques sociales à l'œuvre dans le réformisme. Il suffit ici de rappeler que ce sont les « modernistes » qui se sont le plus violemment opposés à Tahar Haddad à propos de l'émancipation de la femme, que parmi les zaytouniens se trouvaient aussi bien des réformateurs, des conservateurs que des révolutionnaires, et que parmi les réformistes sadikiens il fallait distinguer les panislamistes des associationnistes ou des nationalistes...¹⁶⁶

¹⁶⁴ C.-A. Julien, *L'Afrique du Nord en marche*, *op. cit.*, p.101 (il faut rappeler que le livre de Julien est sorti en 1972).

¹⁶⁵ Voir par exemple M. Charfi qui résume et conclut : « L'esprit intégriste passiste et rétrograde a été effacé de notre enseignement et remplacé par une culture et une éducation libérales et ouvertes sur le monde. Un problème majeur a été résolu d'une manière parfaitement pacifique et démocratique », intervention dans le débat du 2^{ème} Congrès sur *Bourguiba, les Bourguibiens et la construction de l'Etat national*, *op. cit.*, p. 150.

¹⁶⁶ Voir les mises en garde de certains historiens, par exemple B. Tlili, *Les rapports culturels entre l'Orient et l'Occident...*, *op. cit.* ; M. Saad, « Bourguiba et l'islam » (pp. 97-109) in A. Temimi (dir.), *Bourguiba, les Bourguibiens et la construction de l'Etat national*, *op. cit.*, notamment note 6 p. 108.

Cette compréhension du réformisme, y compris dans sa dimension historiciste, est familière aux Tunisiens. C'est précisément pourquoi cette rhétorique n'est pas seulement instrumentale et fonctionne comme mythe : « En constituant le peuple comme unité fictivement ethnique (...), l'idéologie nationale fait beaucoup plus que de justifier les stratégies utilisées par l'Etat pour contrôler les populations – nous rappelle Etienne Balibar – elle inscrit par avance leurs exigences dans le sentiment de l'« appartenance » au double sens du terme : ce qui fait qu'on s'appartient à soi-même, et qu'on appartient à d'autres semblables¹⁶⁷ ». C'est ce qui explique, aussi, que dans le dialogue continu entre héritage et innovation politique, le réformisme peut être compris comme un imaginaire. Dans la mesure où il prétend résumer l'être de la nation toute entière et révéler les interactions permanentes entre passé, présent et projection du futur, il peut même être considéré comme une « cité imaginaire¹⁶⁸ ». Pour autant il n'est pas à proprement parler un inconscient politique puisqu'il occupe incontestablement « le devant de la scène et relève de la conscience des acteurs¹⁶⁹ ».

L'efficace du mythe réformiste

La construction du réformisme tunisien actuel résulte donc d'oublis, de confusions et de choix. Elle procède également d'une perception spécifique de l'histoire, faite avant tout de continuités et de parallélismes¹⁷⁰. L'idée d'un continuum dans la perception du pouvoir et des modes de gouvernement, rendue possible par la confusion entre tradition construite et passé historique, efface les ruptures et gomme les transformations sociales. Que les relations entre acteurs, le poids de ces derniers dans la société comme dans le jeu politique, le contexte national et international, la situation démographique, économique, sociale et politique ne soient en rien comparables, peu importe, semble-t-il, pour cette lecture historiciste¹⁷¹. Les

¹⁶⁷ E. Balibar, « La forme nation : histoire et idéologie » (pp. 117-143) in E. Balibar et I. Wallerstein, *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*, Paris, La Découverte, 1997 (première édition 1988), citation p. 131.

¹⁶⁸ J-F. Bayart, *L'Illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996, titre du chapitre 3.

¹⁶⁹ Ibidem, p. 150 (souligné par l'auteur).

¹⁷⁰ Pratiquement tous les auteurs contemporains le considèrent comme un fait indiscutable, de façon implicite. Pour une formulation explicite, voir N. Sraïeb, « Elite et société : l'invention de la Tunisie... », art. cit. ; M. L. Gharbi, *Impérialisme et réformisme au Maghreb...*, op. cit. ; R. Ben Achour, « L'Etat de droit en Tunisie », *Annuaire de l'Afrique du Nord*, tome XXXIV, 1995, pp. 245-256 (qui écrit très précisément que l'Etat de droit et le constitutionnalisme constituent « une constante de la culture politique dominante en Tunisie » depuis le 19^{ème} siècle, p. 247). Les universitaires étrangers participent également de ce mythe : voir par exemple L. Anderson, *The State and Social Transformation in Tunisia and Libya, 1830-1980*, Princeton University Press, 1986 ou M. Morsy, « Présentation de l'Essai sur les réformes de Khayr ed-Din » (pp. 7-79) in Khayr ed-Din, *Essai sur les réformes nécessaires aux Etats musulmans*, op. cit.

¹⁷¹ Même si son analyse pêche parfois par culturalisme, A. Larif-Beatrix fournit une analyse plus distanciée et sensible à la rupture de l'Etat-nation bourguibien, sensible surtout aux fondements sociaux actuels de pratiques que d'aucuns pourraient qualifier de réformistes. Voir son *Edification étatique et environnement culturel. Le*

« réformistes », pourtant, ne sont pas constitués des mêmes couches sociales, ils ne partagent pas les mêmes idéaux, la société qu'ils veulent réformer n'est pas la même... Certains facteurs sont dirimants, notamment la démographie, l'éducation et l'alphabétisation, l'urbanisation, l'émancipation féminine, le développement économique, la complexification du fonctionnement de l'économie politique du pays.

Objectivement donc, tout a changé dans la société tunisienne, et il est impossible de plaquer l'analyse et la compréhension du réformisme du 19^{ème} siècle à la situation actuelle. Pourtant, le discours officiel non seulement réifie le réformisme, mais insiste sur ces continuités et ces héritages directs. Cette posture, qui « consiste à croire que les générations qui se succèdent pendant des siècles sur un territoire national approximativement stable, sous une désignation approximativement univoque, se sont transmis une substance invariante » apparaît donc comme « une forme idéologique effective, dans laquelle se construit quotidiennement la singularité imaginaire des formations nationales en remontant du présent au passé¹⁷² ». Cette illusion aussi fait partie du mythe, d'un mythe partagé par les acteurs politiques et les élites tunisiennes, mais également par nombre d'observateurs et analystes reconnus du pays. « L'« exception » tunisienne, se demandent Michel Camau et Vincent Geisser, ne résiderait-elle pas précisément dans cette ambivalence permanente, cette *tunisianité* politique largement cultivée par les gouvernants comme par les gouvernés, par les dominants comme par les dominés ? Celle-ci doit être traitée non comme une scorie de l'histoire au sens des culturalistes, mais d'abord comme un projet politique, inauguré par les réformateurs du XIX^e siècle, repris par le mouvement de libération nationale, conforté par le régime bourguibien au lendemain de l'indépendance et poursuivi aujourd'hui par son successeur¹⁷³ ».

Le recours au passé peut en partie être analysé comme une ruse du pouvoir pour se légitimer. Artifice, il joue en effet un rôle essentiel dans l'approfondissement de l'identité nationale, et notamment dans cette identité culturelle réformiste. En Tunisie comme ailleurs, l'usage politique du passé est nécessairement modelé par les préoccupations et les

personnel politico-administratif dans la Tunisie contemporaine, Publisud–O. P. U., 1988. Un auteur comme Michel Camau ne manque pas de souligner les problèmes méthodologiques que pose une telle problématisation en termes de continuités. Voir par exemple « Politique dans le passé, politique aujourd'hui au Maghreb », (pp.63-93) in J.-F.Bayart (dir.), *La greffe de l'Etat*, Paris, Karthala, 1996. Il n'en reste pas moins qu'il tombe parfois dans ce travers comme le révèle la citation ci-dessous correspondant à la note 173.

¹⁷² E. Balibar, « La forme nation : histoire et idéologie », art. cit., citations respectivement p. 117 et p. 118.

¹⁷³ M. Camau et V. Geisser, *Le Syndrome autoritaire... op. cit.*, p. 20.

problématisations actuelles de la société, et particulièrement celles des détenteurs du pouvoir. Aujourd'hui il s'agit avant tout, pour le discours officiel, de combler un vide, celui de la légitimité historique de Zine El Abidine Ben Ali. Une lecture rapide et simple, qui n'est pas fausse mais certainement partielle et lacunaire, pourrait montrer que ce recours systématique et lancinant au réformisme permet en premier lieu de « cacher Bourguiba » et de préempter une source indiscutable de légitimité, le réformisme constituant la problématique légitime du pouvoir en Tunisie. Aux lendemains de l'indépendance, la référence au réformisme était beaucoup plus implicite parce que l'idéologie nationaliste était omniprésente bien entendu, mais aussi et surtout parce que Bourguiba, et ce faisant la classe politique, bénéficiaient d'une légitimité incontestée, issue de leur rôle dans la lutte nationale et dans la construction de l'Etat nation. Tel n'est plus le cas de Ben Ali. La référence au réformisme apparaît dans ces conditions comme un puissant élément de légitimation, l'épisode réformiste du 19^{ème} siècle avec le Pacte fondamental et la « première Constitution du monde musulman » faisant partie d'une mémoire historique partagée, d'un imaginaire commun à toute la population. Cette stratégie n'est absolument pas spécifique à la Tunisie, ni aux pays musulmans : actionner et mobiliser la rhétorique réformiste est un grand classique des gouvernements populistes. Mais ce discours a pu devenir mythe parce qu'il s'appuyait sur un imaginaire, sur des représentations, sur des schèmes de pensée et d'action implicites diffus dans la société.

En effet, le réformisme n'est plus une pensée élitiste, il n'est pas uniquement un projet étatique, mais bien un mythe partagé et un processus complexe faisant intervenir l'ensemble des individus, l'ensemble du tissu des relations sociales. On l'a vu, la participation à la lutte nationale et à la construction nationale a fini de populariser et de vulgariser le réformisme comme le « bien » en politique et comme langage commun. Il ne fait aucun doute que les processus de justification des demandes émanant de la population ne peuvent s'exprimer que dans le langage commun des gouvernants puisque toute autre parole est inaudible et même indicible. Ces demandes sont donc sans aucun doute mises en forme par le discours officiel ambiant, mais elles n'en sont pas moins réelles. Ce qui suggère d'ailleurs l'une des forces du réformisme. En n'évoquant jamais le contenu des transformations et l'orientation des changements à réaliser, il permet d'englober n'importe quelle rupture, n'importe quelle continuité, n'importe quelle politique, précisément parce qu'il se caractérise avant tout comme une démarche, une façon de pensée, une croyance. Mais la référence implicite au réformisme n'est pas simple discours évanescent, plaqué sur un discours officiel. Elle repose sur des demandes propres de la population. Celles-ci sont parfois exprimées en termes de

« réforme » ; souvent elles ne le sont pas ; mais assurément, elles ne le sont jamais en termes de « réformisme ». Cependant, elles alimentent imperceptiblement l'éthos réformiste à travers de multiples chemins buissonniers : à travers l'appel systématique à l'Etat clairvoyant et « en avance » sur la société, seul à même de faire « bouger les choses » ; à travers la participation aux « interventions incessantes » de l'administration et donc la légitimation de la bureaucratie comme vecteur principal des réformes ; à travers la croyance en un progrès rationnel et en une modernisation matérielle ; à travers le partage de l'idéologie développementaliste¹⁷⁴ ; à travers l'attente de protection et de préservation des sources d'accumulation mises en péril par la globalisation ; à travers la sensibilité à la perte de souveraineté nationale et à l'atteinte à l'identité arabo-musulmane des Tunisiens ; à travers aussi le souhait d'un respect des règles et des textes, la critique du népotisme et de la corruption ainsi que la revendication d'un Etat de droit.

Tout en prenant une autre signification pour la multitude de ces individus en marge du savoir réformiste officiel, la réforme n'en constitue pas moins un référentiel dans la conduite de vie de l'entrepreneur s'adaptant à l'ouverture et au libre-échange avec l'Europe (qu'il le fasse de gré ou de force, avec optimisme ou pessimisme, par alliance avec des étrangers ou par exploitation de relations politiques ou administratives...), du salarié affrontant la libéralisation et la privatisation (en participant à des grèves illégales, en accroissant sa productivité, en acceptant une baisse de pouvoir d'achat, en déménageant, en organisant une grève de la faim...), du migrant confronté à la fermeture des frontières (en renonçant à migrer, en devenant illégal, en changeant de destination, en décidant de ne pas revenir, en attendant...), de l'hôtelier devant anticiper les exigences des touristes, du contrebandier cherchant à s'adapter aux nouvelles conditions du commerce, du syndicaliste faisant face aux transformations de l'assurance sociale et des conditions de travail, de l'agriculteur subissant la raréfaction des financements, du banquier cherchant à restructurer la dette, de l'intermédiaire devant s'accommoder de la privatisation partielle de l'Etat, du fonctionnaire s'habituant aux modifications de l'interventionnisme... La réforme produit des modes d'existence particuliers, y compris pour les individus qui sont censés « subir » des réformes conçues au sommet de l'Etat et dont ils critiquent les modalités, et parfois même l'existence.

¹⁷⁴ A. Zghal, « Le concept de société civile et la transition vers le multipartisme », (pp. 207-228) in M. Camau (dir.), *Changements politiques au Maghreb, (Annuaire de l'Afrique du Nord, tome XVIII)*, Paris, Editions du CNRS, 1989 ainsi que « Le concept de société civile et la crise du paradigme développementaliste », *Revue tunisienne de Sciences Sociales*, n° 115, 1993, pp. 67-94.

Le réformisme opère aussi comme instrument de construction d'un autre mythe, peut-être plus puissant encore, celui du consensus et de l'unité nationale. Le réformisme est une mémoire qui simplifie, qui convertit en stéréotypes, qui arase toute complexité de l'histoire et qui, au contraire, est sensible à toutes les formes simplifiées de représentation du passé fait de slogans et de mythes dépourvus de contenu réel. Il est présenté comme la valeur unificatrice, la manière d'être, de penser, de se comporter qui permet l'unité de la société tunisienne ; il fournit un sentiment de cohésion nationale ; il est porteur de valeurs positives susceptibles d'être partagées par tous, quels que soient les positions sociales, les intérêts défendus, les visions de la vie en société. Dans le contexte politique actuel, le consensus est la pierre angulaire de la légitimité revendiquée du pouvoir central, dans le domaine économique et social tout particulièrement. La construction de l'unanimité se réalise autour de la juste valeur des réformes, autour aussi de la « classe moyenne » : le pouvoir central est légitime et reconnu tel par tous dans la mesure où il entend promouvoir le bien-être d'une classe moyenne qui n'a aucune définition sociologique, mais qui est ainsi qualifiée par le pouvoir central afin, précisément, qu'il se constitue en défenseur de la société tunisienne dans son ensemble. De nombreuses politiques partagent cet objectif : renforcer l'intégration nationale, promouvoir l'unité de la société, homogénéiser la population et le territoire tunisiens.

Le mythe réformiste comme gestion de l'extraversion

Le rapport à l'Occident et à la modernité est l'un des grands thèmes du réformisme. Comme au 19^{ème} siècle, il s'agit notamment de montrer toujours plus que les Tunisiens sont « occidentaux » et modernes. Mais ce souci d'une « bonne » insertion internationale et la spécificité du politique en Tunisie elle-même n'expliquent pas tout. Un dernier type d'explications est lié au contexte international actuel. Le réformisme connaît une légitimité internationale incontestable et renforcée avec l'hégémonie idéologique du libéralisme économique, de l'économie de marché, de la fin de la Guerre froide. Peu importe finalement que cette légitimation internationale opère par un malentendu opératoire sur la signification même du réformisme. De fait, la compréhension actuelle de la globalisation, du capitalisme, du libéralisme convergent avec le mythe réformiste pour sous-estimer les conflits sociaux et politiques, dans les situations actuelles comme dans l'historiographie, et pour valoriser les changements dans la continuité.

Les acteurs étrangers louent le réformisme ambiant, sans toujours être conscients de sa nature mythique. Ils sont souvent naïfs quant aux assertions des discours officiels, retenant la simplicité des expressions plus que l'ambiguïté des pratiques et des significations¹⁷⁵. Les bailleurs de fonds participent involontairement à la construction du mythe réformiste d'au moins deux manières : d'une part, en comprenant le réformisme et la rhétorique du pouvoir central dans la tradition intellectuelle occidentale qui oppose la réforme à la révolution, c'est-à-dire en occultant la dimension religieuse du réformisme en monde musulman, toujours présent en dépit de l'accent mis sur la laïcité ou sur la modernisation séculière ; d'autre part, en participant aux nombreux détournements qui transforment les pratiques au nom du réformisme dans un sens contraire à la définition idéale et idéelle de celui-ci¹⁷⁶.

L'excellence des relations entre les autorités tunisiennes et les différents bailleurs de fonds s'explique par des intérêts convergents : la réalisation, fût-elle partielle, des réformes ; un certain respect mutuel ; une compréhension technocratique des politiques économiques. Cependant, c'est pour une autre raison que les *satisfecit* se traduisent par l'octroi d'importants prêts ou dons : globalement, le comportement des autorités tunisiennes apparaît conforme aux exigences et aux contraintes bien particulières des bailleurs de fonds.

Indépendamment de toute performance économique et sociale, la Tunisie est un excellent risque dès lors qu'elle rembourse toujours et à temps, qu'elle n'a jamais été prise en défaut de paiement, qu'elle gère sa dette intelligemment, que sa bureaucratie est efficace dans l'administration des relations internationales. En outre, le facteur géopolitique joue en sa faveur, « coincée » entre la « violente Algérie » et « l'imprévisible Libye », à cheval sur la zone « Afrique » et la zone « Maghreb-Moyen-Orient » ou sur les « pays en développement » et les « pays émergents »¹⁷⁷. Par ailleurs, le pays a cet avantage, pour des bailleurs de fonds en

¹⁷⁵ Voir parmi beaucoup d'autres, par exemple K. Dalacoura qui souligne le potentiel libéral et démocratique de la Tunisie du fait de cette tradition réformiste (*Islam Liberalism and Human Rights*, London & New York, I. B. Tauris, 1998) ; N. Grimaud, *La Tunisie à la recherche de sa sécurité*, Paris, PUF, 1995 ; y compris M. Morsy, « Présentation de l'Essai... », art. cit. Les appréciations des coopérants sont généralement très élogieuses en la matière, reproduisant le discours sur les bienfaits du réformisme, du volontarisme et de l'ouverture à l'Occident. Entretiens, Tunis, 1997/2005. Il est intéressant de noter que dès les premières années d'indépendance, ces « caractéristiques » sont mentionnées. Voir par exemple F. Decorsière et M. Lelong, « L'expérience tunisienne », *Esprit*, n° 7-8, juillet-août 1970, pp. 131-137 (dossier spécial consacré aux coopérants et à la coopération).

¹⁷⁶ Pour des exemples, voir B. Hibou, « Les marges de manœuvre d'un 'bon élève' économique : la Tunisie de Ben Ali », *Les Etudes du CERI*, 60, décembre 1999 et B. Hibou, *Surveiller et réformer...*, op. cit.

¹⁷⁷ Antoine Sfeir, l'un des relais internationaux du discours du Changement écrit par exemple : « En Algérie, on continue à s'entretuer ; au Maroc, le nouveau roi tente de trouver un équilibre entre ses projets d'avenir et une vieille garde frileuse ; en Libye, l'incertitude plane sur les intentions occidentales vis-à-vis d'un Kadhafi

mal de décaissement, d'être un pays caractérisé par sa « bonne » utilisation de l'aide. Il est en effet l'un de ceux dont le taux d'absorption des financements extérieurs est le plus élevé dans la région¹⁷⁸. Pour les bailleurs de fonds comme pour les autorités tunisiennes, cette capacité à gérer l'aide constitue une aubaine, à l'heure des révélations sur les malversations, sur les dérives liées à la gestion de l'aide et, en conséquence, à la « fatigue » des donateurs¹⁷⁹. Les bailleurs de fonds ont besoin de « modèles », de « succès » et de « bons élèves » ; et comme nul n'est parfait, ils sont prêts à quelques concessions, à des aveuglements et à des oublis.

En trompe-l'œil, un cercle vertueux peut de la sorte s'enclencher. Tel est le cas des relations entre la Tunisie et l'Union européenne. Dans la mesure où cette dernière tient à ce qu'existe au moins un « exemple », les relations sont *de facto* bonnes, en dépit des humeurs des uns et des autres, des petites fâcheries, des coups fourrés et des avertissements. L'aide est effectivement dépensée sans que l'on prête trop attention aux situations concrètes ni à l'environnement dans lequel elle se déploie. En tant qu'acteurs extérieurs nécessairement respectueux des souverainetés nationales, mais aussi pour des raisons purement fonctionnelles, la plupart des bailleurs de fonds ont tendance à se pencher de façon superficielle sur les mises en œuvre effectives et, par conséquent, sur la réalité des réformes. Le taux de décaissement peut ainsi être interprété comme une technique discursive, au même titre qu'une autre, que l'ambiguïté même du versement permet : la capacité de mobilisation de fonds extérieurs traduit une bonne maîtrise de la grammaire internationale, avec ses procédures de requête de décaissement, l'envoi d'un rapport d'utilisation des tranches précédentes, la préparation de comptes prévisionnels... De manière générale, le décaissement résulte d'un jeu habile entre récipiendaire et donateur : le premier se doit de montrer qu'il ne peut consommer les prêts parce que les procédures des bailleurs de fonds sont douteuses et bureaucratiquement complexes ; le second qu'il ne peut verser les sommes engagées en raison

'satanisé' par la presse américaine et européenne ; quant à la Mauritanie, dernier pays du Maghreb, elle fait partie, déjà, des pays les moins avancés. La Tunisie caracole en tête de cette région avec plus de 2500 dollars de revenus par tête d'habitant. Le taux d'inflation est inférieur à 3% et celui de la croissance s'est maintenu, durant toutes ces dernières années, au-dessus de 5% » in « Pourquoi la Tunisie ? », *Les Cahiers de l'Orient*, n°66, 2^{ème} trimestre 2002, p. 3.

¹⁷⁸ Sur le dernier protocole européen (1991-1996), les taux d'absorption moyens dans les pays tiers méditerranéens étaient de 93% pour les engagements mais seulement de 25% pour les décaissements. Or ce dernier taux s'est respectivement élevé à 10% pour l'Égypte... et 45% pour la Tunisie, uniquement dépassée par la Jordanie, avec un taux de 48%. Source : services financiers de la DGIB de la Commission européenne ; entretiens à la Commission européenne, à Bruxelles, mars 1997.

¹⁷⁹ Dérives largement connues, et depuis longtemps, mais récemment médiatisées avec les scandales indonésien (détournement massif d'un prêt de la Banque mondiale), russe (détournement plus massif encore de prêts des deux institutions de Bretton Woods) et européen (détournements au sein du FED et des programmes MED). Sur le syndrome de « l'aid-fatigue », voir J.-M. Severino, « Refonder l'aide au développement au XXI^e siècle », *Critique internationale*, n° 10 janvier 2001, pp. 75-100.

de l'inorganisation, de l'impréparation et de l'incompétence dans l'administration et dans les organes financiers du pays récipiendaire¹⁸⁰. Les performances de la Tunisie en la matière suggèrent donc une excellente maîtrise de ce jeu, la présentation d'arguments recevables pour les bailleurs et une posture administrative et organisationnelle compatible avec celle des grands organismes internationaux.

Plus que ces intérêts convergents, de très fortes affinités entre autorités tunisiennes et bailleurs de fonds expliquent la force du discours et la prégnance du mythe réformiste. Ces affinités ne trahissent pas nécessairement une similitude de pensée et de comportement, mais incontestablement elles révèlent une convergence, une combinaison judicieuse, un rapport de sympathie entre les uns et les autres. Certains thèmes mis en avant par les officiels tunisiens font écho à ce qui, pour les bailleurs de fonds, constitue explicitement ou implicitement des critères d'évaluation. Tel est le cas du volontarisme étatique et de l'intérêt pour la chose économique. « Avantage comparatif » politique pour les donateurs et les prêteurs étrangers, cette conceptualisation est en parfaite harmonie avec la vision instrumentale, sécuritaire et politique du réformisme tunisien. L'obsession de la sécurité et de la stabilité est une autre préoccupation commune aux partenaires étrangers et aux autorités nationales : ils partagent une crainte malade des crises politiques et des « changements de régime » ; ensemble, ils valorisent le réformisme. Dans cette configuration, le fait que la stabilité soit jaugée par les bailleurs occidentaux à l'aune de la démonisation de l'islamisme, sur un mode parfois explicite mais le plus souvent implicite, ne peut qu'être favorable au régime tunisien¹⁸¹. De même, l'ensemble des acteurs considère la modernité comme une catégorie globale et par nature positive. En adoptant un langage épuré de significations sociales et des concepts dépolitisés, les organismes de coopération favorisent des transformations en trompe-l'œil : les réformes et la compétitivité incarnent la modernité économique ; le multipartisme et la laïcité incarnent la modernité politique ; le féminisme et le planning familial incarnent la modernité sociale.

¹⁸⁰ O. Vallée, *Pouvoirs et politiques en Afrique*, Bruxelles, Desclée de Brouwer, 1999.

¹⁸¹ O. Lamoum, *La politique étrangère de la France face à la montée de l'islamisme : Algérie, Tunisie, 1987-1995*, Thèse de doctorat en sciences politiques, Université Paris VIII, décembre 2001 et « L'enjeu de l'islamisme au cœur du processus de Barcelone », *Critique internationale*, n° 18, janvier 2003, pp. 129-142.

On peut être plus frappé encore par la convergence des façons de comprendre, d'appréhender les variables, les critères, les relations de causalité. Les autorités tunisiennes et les bureaucraties nationales et internationales de coopération partagent souvent un positivisme et un pragmatisme, caractéristiques du réformisme. Les uns et les autres croient dans le progrès et inscrivent leur discours dans la réalité technologique et rationnelle. Ils partagent également une vision morale des phénomènes sociaux, distinguant les bonnes choses (gouvernance, tradition, politiques) et les mauvaises. Ils opèrent les mêmes glissements entre réformisme et capacité effective à réformer et partagent les mêmes soubassements simplistes et univoques, par exemple sur le lien entre libéralisation économique et libéralisation politique¹⁸².

Conclusion

Cependant tous, partenaires extérieurs, bailleurs de fonds internationaux, analystes étrangers, mettent en avant l'aspect modéré, ouvert et donc propice à la démocratisation des réformes en Tunisie ; la modernité et l'occidentalisation d'un gouvernement considéré comme favorable au laïcisme ; la volonté de construire un Etat moderne et libéral ; en somme la dimension pédagogique de la réforme et sa mission civilisatrice¹⁸³. Ce qui alimente le « primisme » tunisien¹⁸⁴, c'est-à-dire la volonté – qui se révèle souvent réussite – d'être « premier » en tout, dans la signature d'accords internationaux ou régionaux, dans les performances économiques et sociales, dans la mise en œuvre de nouvelles réformes et de nouvelles normes internationales à la mode. Tout cela est aussi constitutif de l'imaginaire réformiste¹⁸⁵. Par sa polysémie, celui-ci parvient à parler à tous, et tous s'y réfèrent¹⁸⁶. Dans

¹⁸² Pour les bailleurs de fonds, la libéralisation économique devrait entraîner la libéralisation politique (voir B. Hibou, « Economie politique du discours de la Banque mondiale en Afrique : du catéchisme économie au fait (et méfait) missionnaire », *Les Etudes du CERI*, 39, mars 1998) ; le mythe réformiste actuel partage cette croyance. Les réformistes tunisiens du 19^{ème} siècle quant à eux soutenaient l'argument inverse mais tout aussi mécaniciste selon lequel la modernisation étatique et politique devait entraîner le développement économique et social (voir B. Tlili, « Des paradoxes de la pensée réformiste en Tunisie... », art. cit. et T. Bachrouh, « Le réformisme tunisien... », art. cit.).

¹⁸³ O. Lamoum, *La politique étrangère de la France face à la montée de l'islamisme...*, op. cit.

¹⁸⁴ B. Hibou, « Les marges de manœuvre d'un 'bon élève' économique : la Tunisie de Ben Ali », art. cit. ; M. Tozy, « Eléments pour une lecture de sociologie historique de la gouvernance au Maghreb », pré-rapport pour le rapport Banque mondiale, *Gouvernance dans la région MENA*, miméo, décembre 2002.

¹⁸⁵ Les autorités tunisiennes rappellent toujours que leur pays a été le premier à signer un accord de libre-échange avec l'Union européenne, le premier bénéficiaire de l'aide par habitant dans la région, le premier pays d'Afrique et du monde arabe à avoir été connecté à internet. Ils mentionnent également que le Destour est le plus ancien mouvement politique de libération dans le monde arabe, et inconsciemment, l'opposition reproduit cette pratique

un langage reconnu, que tous croient transparents, le réformisme permet d'articuler les concepts, idées et croyances inhérents aux pratiques politiques tunisiennes. Cet idiome permet d'affronter la version globalisée de la modernité, comme le faisait hier le nationalisme ou au 19^{ème} siècle le libéralisme¹⁸⁷. Le mythe est donc simultanément langage et métaphore du politique qui permet aux uns et aux autres d'exprimer des choses différentes, et néanmoins de partager des transactions.

en rappelant systématiquement que la LTDH est « la ligue des droits de l'homme la plus ancienne du monde arabe ».

¹⁸⁶ J. Berque parlait déjà des réformes comme « un mot permanent et ambigu » (in *Le Maghreb entre deux guerres...*, *op. cit.*, p. 67) et B. Tlili définit le réformisme par ses malentendus et ses paradoxes (B. Tlili, « Des paradoxes de la pensée réformiste tunisienne... », art. cit., p.26).

¹⁸⁷ C. A. Bayly développe l'argument à propos du libéralisme dans l'Inde du 19^{ème} siècle. Voir son « Liberalism and 'moral economy' in nineteenth century South and Southeast Asia », communication au colloque franco-britannique « Economies morales et formation de l'Etat dans le monde extra-européen », FASOPO, Paris, CERI, Paris, et Trinity College, Cambridge, Paris, le 26 mai 2005.